

Résumé de

l'enquête

auprès des membres votants

des conseils d'établissement
des écoles du Québec



Résumé de

l'enquête

auprès des membres votants

des conseils d'établissement
des écoles du Québec



Février 2002



Direction de la recherche

- Marc-André Deniger, professeur et sociologue, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval. Directeur du Groupe d'analyse politique de l'éducation (GAPE). Chercheur régulier au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES).

Membres du comité de coordination

- Ghislain Boisvert, Directeur administratif de la Fédération des comités de parents de la province de Québec.
- Christian Payeur, Directeur du service de l'Action professionnelle et sociale, Centrale des syndicats du Québec.
- Sylvie Turcotte, Directrice de la formation et de la titularisation du personnel scolaire, ministère de l'Éducation du Québec.

Membres du comité scientifique

- Anne Beaulieu, économiste. Membre du conseil d'administration de la Fédération des comités de parents de la province de Québec.
- Jocelyn Berthelot, conseiller, Service de recherche, Centrale des syndicats du Québec. Membre du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES).
- Nathalie Daigle, spécialiste des sciences de l'éducation, Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire, ministère de l'Éducation du Québec.
- Gilles Roy, contractuel de recherche.
- Claude Trottier, professeur et sociologue, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval. Membre associé du Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT).

Rédaction du résumé

- Nathalie Daigle, spécialiste des sciences de l'éducation, Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire, ministère de l'Éducation du Québec.
- Gilles Roy, contractuel de recherche.

En collaboration avec :

- Denis Dion, conseiller en communication, secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, ministère de l'Éducation du Québec.
- Hélène Rioux, conseillère en communication, Fédération des comités de parents de la province de Québec.
- Louise Rochefort, conseillère en communication, Centrale des syndicats du Québec.

Concept et mise en page

Graphissimo



Avant-propos

Le texte qui suit est un résumé du rapport d'enquête scientifique publié par le Groupe d'analyse politique de l'éducation (GAPE) affilié au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). Il contient les principaux résultats de cette enquête. Il a été rédigé pour atteindre un public diversifié qui s'intéresse à la dynamique des conseils d'établissement. Plusieurs tableaux statistiques ont été annexés au rapport pour le lecteur qui veut approfondir la lecture des résultats. Pour préciser davantage les analyses statistiques, il est préférable de se procurer le rapport scientifique produit par le GAPE.

L'enquête, initiée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), a été conçue dans un but de rapprochement entre les groupes qui participent aux activités des conseils d'établissement. Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ) et le CRIRES ont accepté d'être partenaires avec la CSQ dans ce projet.

L'objectif de l'enquête est de décrire la dynamique actuelle des conseils d'établissement du point de vue de ses membres votants. Elle vise autant à informer sur l'expérience des conseils (qualité de l'implantation, processus démocratique et décisionnel, décisions prises, effets sur la vie de l'école et de ses élèves, suggestions pour un meilleur fonctionnement), que sur celle de leurs membres votants (caractéristiques, motivation à la participation, satisfaction face aux décisions prises et bilan de participation).

Il peut être utile par ailleurs de rappeler, pour bien situer certains lecteurs, que ce sont des amendements à la Loi sur l'instruction publique qui ont entraîné la création des conseils d'établissement dans les établissements publics primaires et secondaires du Québec. De par les changements à cette loi qui sont entrés en vigueur en 1998, certains pouvoirs ont été décentralisés au niveau de l'école et le conseil d'établissement en est devenu l'élément moteur. Les conseils sont composés de parents, des membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien et des services de garde lorsqu'il y a lieu, de représentantes et représentants de la communauté et, pour les écoles offrant la quatrième et cinquième secondaire, des élèves de ces niveaux. Tous ces acteurs sont appelés à travailler en collégialité et dans le respect des compétences de chacun afin de prendre les meilleures décisions touchant les intérêts des élèves.



Table des matières

Collecte des données.....	6
Cadre de rédaction du résumé.....	6
Sommaire des principaux résultats	8
Chapitre 1 - Caractéristiques des personnes répondantes	11
1.1 Caractéristiques sociodémographiques.....	11
1.2 Expérience de participation à des structures de représentation	12
1.3 Motivations à la participation.....	13
1.4 Formation des membres	14
1.5 Opinions sur les priorités du système scolaire du Québec	15
1.6 Opinions sur une série de questions éducatives	16
Chapitre 2 - Fonctionnement des conseils	19
2.1 Préparation aux réunions.....	19
2.2 Assiduité aux réunions.....	20
2.3 Appréciation de l'ordre du jour	20
2.4 Secrétariat des réunions	20
2.5 Consultation.....	21
2.6 Postes de représentantes et représentants de la communauté.....	22
Chapitre 3 - Participation au conseil, dynamique relationnelle et processus décisionnel	23
3.1 Participation des membres.....	23
3.2 Compréhension des rôles et des pouvoirs.....	23
3.3 Dynamique relationnelle au conseil	24
3.4 Appréciation du rôle exercé par la direction de l'école et par la présidence du conseil	25
3.5 Processus décisionnel	25
3.6 Décisions prises au conseil	26
3.7 Influence des membres du conseil	27

Chapitre 4 - Influence des conseils sur la vie de l'école	29
4.1 Anticipation de l'influence des conseils	29
4.2 Évaluation de l'influence des conseils selon l'expérience des membres	29
4.3 Atteinte des objectifs des conseils	30
Chapitre 5 - Perception sur l'avenir des conseils	31
5.1 Formation	31
5.2 Allocation des pouvoirs	32
5.3 Droit de vote	33
5.4 Suggestions pour l'avenir	34
Conclusion générale	35
Pistes de réflexion	37
Références	40
Annexe : Liste des tableaux statistiques et des graphiques	41



Collecte des données

Pour les fins de l'enquête, 3 612 questionnaires ont été envoyés à la fin mars 2001 auprès de 1 430 écoles québécoises francophones et anglophones. Chaque envoi était adressé à la présidence du conseil d'établissement de l'école. Une lettre présentait la recherche ainsi que sa déontologie et expliquait les procédures nécessaires à la distribution aléatoire des questionnaires d'enquête. Ces procédures devaient être effectuées en présence de l'ensemble des membres du conseil.

Les deux tiers des écoles sollicitées (66 %) nous ont fait parvenir au moins un questionnaire rempli, soit 65 % à l'enseignement primaire du secteur francophone, 69 % à l'enseignement secondaire du secteur francophone et 65 % au secteur anglophone.

Le taux de réponse obtenu auprès des membres votants se chiffre à un peu plus de 50 %. Un total de 1 819 personnes répondantes ont été jointes, 893 étant membres du personnel (644 enseignants, 88 professionnels, 109 membres du personnel de soutien et 32 membres du personnel de garde¹) et 926 étant parents. De cette population totale, 1 362 étaient francophones et 457 étaient anglophones.

Cadre de rédaction du résumé

D'abord, un sommaire présente des réponses générales à des questions correspondant aux principales tendances de fond qui émanent des données recueillies. Ce sommaire donne au lecteur une vue d'ensemble de la dynamique actuelle des conseils d'établissement. Les questions sont les suivantes :

- Qui sont les personnes qui siègent, à titre de membre votant, au sein des conseils d'établissement?
- Comment les membres apprécient-ils leur participation au conseil et comment jugent-ils la dynamique relationnelle et le processus décisionnel qui ont cours au sein de leur conseil?
- Comment les membres évaluent-ils les effets de leur conseil d'établissement sur la vie de l'école?
- Comment les membres voient-ils l'avenir des conseils d'établissement et quelles recommandations feraient-ils afin d'améliorer le fonctionnement des conseils?

Par la suite, cinq chapitres présentent les différents résultats de l'enquête qui ont permis de répondre aux questions précédentes. Le premier chapitre décrit les caractéristiques des personnes répondantes; le deuxième traite du fonctionnement des conseils; le troisième, de la participation au conseil, de la dynamique relationnelle et du processus décisionnel; le quatrième, de l'influence des conseils sur la vie de l'école; puis le cinquième, de la perception sur l'avenir des conseils.

Plusieurs résultats intéressants révèlent des différences quant aux caractéristiques et aux points de vue entre les groupes de personnes répondantes (parents, membres des différents types de personnel), les ordres d'enseignement (primaire et secondaire) et les secteurs d'enseignement (francophone et anglophone).

1. Vingt personnes ont omis de préciser la catégorie de personnel dont elles font partie.



Il est à noter que les numéros des tableaux et des graphiques indiqués entre parenthèses tout au long du résumé font référence à l'annexe des tableaux statistiques et des graphiques.

Enfin, l'enquête, essentiellement descriptive, soulève certaines pistes de réflexion quant aux recherches qu'il conviendrait de poursuivre et quant à certains ajustements structurels ou fonctionnels qu'il serait souhaitable d'encourager. C'est dans cet esprit constructif et empreint de collaboration que les chercheurs ont proposé des pistes de réflexion que l'on trouve à la fin du présent résumé.



Sommaire des principaux résultats

À travers les réponses apportées aux questions qui suivent, le lecteur pourra se faire une idée générale de la dynamique actuelle des conseils d'établissement. Les réponses ont été élaborées à partir des résultats de l'enquête qui sont présentés dans les chapitres du résumé.

Qui sont les personnes qui siègent, à titre de membre votant, au sein des conseils d'établissement ?

Mentionnons d'abord que les personnes qui siègent au sein des conseils d'établissement forment, dans l'ensemble, une population largement homogène. Les conseils se composent surtout de femmes qui ont un emploi rémunéré, qui sont scolarisées, qui ont un revenu familial moyen relativement élevé et qui sont nées au Canada.

Les membres des différentes catégories de personnel (enseignant, professionnel, de soutien et des services de garde) sont en moyenne âgés de 44 ans, bénéficient d'une convention collective qui régit à la fois leur sélection, leurs tâches et leurs revenus. Aussi, leurs caractéristiques sociodémographiques ne diffèrent-elles guère en fonction de l'ordre d'enseignement et du secteur d'enseignement, que celui-ci soit francophone ou anglophone.

Les parents détiennent souvent une formation universitaire, occupent un emploi dans un secteur d'activité relativement proche du monde scolaire, sont âgés en moyenne de 42 ans et vivent en couple. Ces facteurs se combinent pour leur assurer un revenu familial annuel plus élevé que celui de l'ensemble des parents qu'ils représentent. Comme autre caractéristique des parents répondants, notons que leurs enfants sont rarement inscrits dans des classes d'adaptation scolaire, mais fréquentent plus souvent des classes enrichies.

Les personnes qui siègent au conseil ont, pour la plupart d'entre elles, une expérience quant à l'implication au sein de structures de participation scolaire. Cette forte expérience de participation, qui s'exprime notamment par le fait que plusieurs personnes répondantes siègent à leur conseil d'établissement pour une troisième année consécutive, vaut particulièrement pour le personnel enseignant et professionnel, ainsi que pour les parents de l'enseignement secondaire des secteurs francophone et anglophone.

Les parents et le personnel enseignant en particulier ont, en fonction de certaines questions éducatives, des positions parfois opposées. Il ressort notamment que des visions plus positives ou plus négatives par rapport aux changements en cours teintent dans le même sens l'appréciation que les personnes ont des conseils d'établissement en général et du leur en particulier. Ainsi, le personnel enseignant est-il davantage enclin que ne le sont les parents à craindre les effets négatifs de la décentralisation des pouvoirs décrits dans la Loi sur l'instruction publique (LIP), à se montrer en désaccord avec l'introduction de mécanismes concurrentiels en éducation, à souligner que l'ensemble des changements actuellement en cours en éducation se fait trop rapidement ou à douter parfois du fait que l'ensemble de ces changements va améliorer la qualité de l'éducation. Toutefois, les parents et le personnel enseignant s'entendent entre eux sur d'autres thématiques reliées au champ de l'éducation, telles que l'importance du réinvestissement en éducation, l'effort concerté afin d'assurer la réussite scolaire pour tous et l'augmentation du soutien professionnel aux élèves en difficulté. Par ailleurs, il y a des différences entre les membres des conseils des secteurs anglophone et francophone à ce sujet.



Dans l'ensemble, les membres du personnel et les parents participent aux activités du conseil d'établissement d'abord à des fins de représentation de leur groupe d'appartenance et, ensuite, à des fins de participation dans la gouvernance de l'école. Il existe ainsi un rapprochement certain entre les motivations des parents et celles des membres du personnel, rapprochement étroitement associé à la nature du mandat qui leur est confié. Quant aux motivations liées à des thématiques plus individuelles, à des situations particulières, ou encore à une position plus défensive, on leur accorde une moindre importance.

Comment les membres apprécient-ils leur participation au conseil et comment jugent-ils la dynamique relationnelle et le processus décisionnel qui ont cours au sein de leur conseil ?

Les personnes répondantes, dans leur ensemble, apprécient leur participation au conseil et y jouent un rôle actif. Elles affirment également bien comprendre les fonctions et les rôles dévolus au conseil, et ce, même si certaines thématiques (pouvoirs face aux autres instances, interprétation de la LIP) posent davantage de difficultés. Elles qualifient de « très bonnes » ou d'« assez bonnes » les relations qui unissent les membres du conseil et mentionnent qu'un climat d'entente y règne et que peu de situations problématiques ou encore de conflits y sont soulevés. Elles estiment que la direction de l'école et la présidence du conseil exercent leur rôle dans le respect du mandat qui leur est prescrit. Elles se disent en général satisfaites du processus décisionnel qui a cours dans leur conseil. Elles démontrent un degré de satisfaction élevé en regard des décisions prises au conseil.

Notons que les parents se plaisent beaucoup à participer aux activités. Les personnes répondantes anglophones sont celles qui se montrent les plus réservées face à la dynamique relationnelle, mais les plus en accord avec le processus décisionnel qui a cours au sein de leur conseil.

Ajoutons, par ailleurs, que certaines tensions existent au sein des conseils; elles sont parfois engendrées par la très forte influence de la direction de l'école. Aussi, certains jeux d'influence, opposant en général parents et personnel enseignant (les membres des autres types de personnel jouant ici des rôles intermédiaires), sont ressortis des résultats. Ces tensions semblent cependant un peu plus prononcées au secteur francophone (principalement au secondaire) qu'elles ne le sont au secteur anglophone.

Comment les membres évaluent-ils les effets de leur conseil d'établissement sur la vie de l'école ?

Les personnes répondantes évaluent que l'implantation des conseils d'établissement a permis d'améliorer, au moins en partie, la vie de l'école et de ses élèves. Soulignons que pour les personnes répondantes, leur conseil a été principalement perçu comme ayant amélioré les capacités de trouver des solutions innovatrices, l'ouverture de l'école à son milieu ou encore la participation des parents à l'école. Son effet est cependant perçu comme plus mineur relativement à des aspects tels que le comportement des élèves ou la reconnaissance des compétences professionnelles. Les résultats montrent également que l'ensemble des personnes répondantes se disent assez d'accord avec le fait que leur conseil permet d'atteindre les grands objectifs prévus lors de leur création. Cette tendance s'exprime cependant différemment selon les énoncés soumis dans le questionnaire. Ainsi, si les conseils semblent permettre de rapprocher le lieu de décision du lieu de l'action, ils éprouveraient



un peu plus de difficultés à faire en sorte que l'école développe des liens plus étroits avec son milieu ou encore à assurer une plus grande collaboration entre les personnes qui offrent les services et celles qui les reçoivent.

Les personnes répondantes, quel que soit leur groupe d'appartenance, attribuent moins d'effets au conseil qu'elles ne l'avaient d'abord anticipé. Les aspects qui présentent les comparatifs les plus négatifs s'articulent particulièrement autour de deux pôles : d'une part, les parents n'ont pu, autant qu'ils l'auraient voulu, influencer les aspects qui touchent le climat de l'école et la réussite scolaire des élèves ainsi que les aspects liés à la dynamique de l'école comme leurs relations avec la direction de l'école ou avec les membres du personnel et leur participation à l'école; d'autre part, ce sont les aspects où l'influence attendue des conseils était la plus faible, comme le comportement des élèves, le style de gestion de la direction et la reconnaissance des compétences professionnelles, qui font l'objet des plus petits écarts entre ce qui était anticipé et ce qui a été évalué.

Comment les membres voient-ils l'avenir des conseils d'établissement et quelles recommandations feraient-ils afin d'améliorer leur fonctionnement ?

Mentionnons d'abord que la grande majorité des personnes répondantes qui se sont prononcées sur le succès ou l'échec de cette instance qu'est le conseil d'établissement sont d'avis que celle-ci est vouée au succès. D'ailleurs, elles mentionnent qu'elles participeraient de nouveau aux activités de leur conseil si elles y étaient éligibles.

Toujours en ce qui a trait à l'avenir des conseils, il est à noter que plus de la moitié des personnes répondantes accorderaient le droit de vote aux élèves du secondaire², la moitié accorderait ce droit aux membres de la communauté et le tiers accorderait ce dernier à la direction de l'école.

Pour ce qui est des recommandations d'amélioration, les personnes répondantes sont en majorité d'avis qu'il serait préférable d'opter pour une formation commune, et ce, même si elles attribuent un très haut niveau de satisfaction à la formation spécifique qu'elles ont pu suivre.

En matière de perception de l'allocation des pouvoirs, les membres du personnel enseignant et professionnel tendent à vouloir que les conseils ne fassent que conserver leurs pouvoirs actuels. Il en va autrement chez un groupe important de parents qui voudraient que non seulement le conseil détienne davantage d'influence sur les pouvoirs actuels, mais qu'en plus certains pouvoirs soient ajoutés. Cette demande d'ajouts de pouvoirs se retrouve également dans l'ensemble des suggestions que les parents soumettent afin d'améliorer le fonctionnement des conseils.

2. Notons qu'à ce jour, un projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale à l'effet d'accorder le droit de vote aux élèves qui siègent au sein des conseils d'établissement. Le changement à la LIP est en vigueur depuis le 18 décembre 2001.

Caractéristiques des personnes répondantes 1

Ce chapitre du résumé se divise en six sections distinctes : les caractéristiques sociodémographiques des personnes répondantes; leur expérience de participation à des structures de représentation; leurs motivations à participer au conseil; la formation qu'elles ont reçue; leurs opinions sur les priorités du système scolaire québécois et leurs opinions sur une série de questions éducatives.



1.1 Caractéristiques sociodémographiques

Personnel enseignant et professionnel

Dans l'ensemble, les membres du personnel enseignant et professionnel partagent des caractéristiques similaires (moyenne d'âge d'environ 44 ans, 17 à 18 années de métier, diplôme universitaire, revenu familial). Soulignons qu'il existe une plus grande mixité à l'enseignement secondaire et que les personnes répondantes du secteur anglophone sont culturellement plus hétérogènes que celles du secteur francophone (tableau 1).

Personnel de soutien et de garde

Les membres du personnel de soutien et de garde qui ont participé à l'enquête ne forment pas, à proprement parler, un groupe très homogène. Notons principalement que le personnel des services de garde, actif essentiellement à l'enseignement primaire, est dans une très grande proportion composé de femmes. Soulignons aussi qu'au primaire, secteur francophone, le personnel de garde est à la fois jeune et peu expérimenté. Finalement, il ressort que le personnel de soutien et de garde du secteur anglophone est culturellement plus hétérogène que celui du secteur francophone. Ces catégories de personnel sont néanmoins similaires pour ce qui est de leur formation et de leur revenu familial (tableau 2).

Parents

Les parents siégeant au conseil d'établissement ont en moyenne 42 ans. Ils possèdent une formation scolaire assez élevée et exercent, dans une forte proportion, un emploi salarié. Ces parents, des mères dans la majorité des cas, vivent dans une très forte proportion en situation d'union et bénéficient d'un revenu familial annuel supérieur à celui des parents qu'ils représentent.

Il est intéressant de noter également que les enfants des personnes répondantes sont peu nombreux à fréquenter des classes d'adaptation scolaire (moins de 5 %) et plus nombreux à fréquenter des classes enrichies. Ce dernier phénomène, important au sein des écoles secondaires du secteur francophone (29 %), est encore plus important au secondaire anglophone (50 %) (tableau 3).



1.2 Expérience de participation à des structures de représentation

Personnel enseignant et professionnel

Notons d'abord que plus d'une personne répondante sur cinq participant aux conseils de l'enseignement secondaire francophone et aux conseils du secteur anglophone exercent une fonction syndicale au sein de leur école ou encore de leur commission scolaire.

Si, pour un peu plus du quart des personnes répondantes du secteur francophone, leur participation au conseil est directement ou indirectement compensée, il en va autrement au secteur anglophone.

Les membres du personnel enseignant et professionnel soulignent, dans une bonne proportion, que plus de 50 % des personnes qu'ils représentent étaient présentes à l'assemblée générale lors de leur élection. Cette forte participation n'a pas nécessairement abouti à un processus électoral. En effet, environ le tiers des personnes répondantes de l'enseignement secondaire francophone signalent qu'il y a eu une élection pour le poste qu'elles occupent au conseil. La plus forte majorité du personnel enseignant et professionnel du secteur anglophone signale avoir été nommé par acclamation.

Il est à remarquer que le personnel enseignant et professionnel est assez expérimenté quant à l'implication au sein d'une structure de participation scolaire. Près de la moitié des personnes soulignent avoir déjà participé à de telles structures, et ce, principalement au sein du comité de participation du personnel enseignant ou encore du conseil d'orientation de l'école. La majorité de ces personnes soulignent également avoir participé depuis au moins deux ans aux activités de leur conseil d'établissement. Cette dernière tendance s'observe particulièrement au sein des écoles primaires du secteur francophone (tableau 4).

Personnel de soutien et de garde

Certaines des tendances dégagées auprès des membres du personnel enseignant et professionnel se répètent également pour les membres du personnel de soutien et de garde. Notons, d'abord, la forte présence des personnes répondantes de cette dernière catégorie de personnel qui exercent une fonction syndicale au secteur anglophone, puis la compensation directe ou indirecte pour leur participation principalement observable au secteur francophone et la majorité des personnes répondantes qui participent aux activités de leur conseil d'établissement depuis au moins deux ans. Soulignons à cet effet que près de la moitié des membres du personnel de soutien et de garde du primaire francophone et du secteur anglophone participent aux activités de leur conseil pour une troisième année consécutive.

Les personnes répondantes de ces catégories de personnel sont moins nombreuses que le personnel enseignant et professionnel à souligner que plus de 50 % de leurs membres étaient présents lors de leur élection à l'assemblée générale. Cette participation a toutefois amené les gens à utiliser le processus électoral. Ainsi, et par exemple, 40 % des personnes répondantes du secondaire francophone signalent qu'il y a eu une élection pour le poste qu'elles occupent au conseil (tableau 5).



Parents

Le nombre de parents présents à l'assemblée générale des parents d'élèves est très variable allant de 2 à 500 personnes selon la taille de l'école. Plus de la moitié des personnes répondantes du primaire francophone et du secteur anglophone ont été élues pour le poste qu'elles occupent au conseil. Les personnes répondantes du secondaire francophone ont, quant à elles, été davantage élues par acclamation.

Les parents sont assez expérimentés quant à l'exercice de participation scolaire. Ainsi, près des deux tiers des personnes répondantes du secondaire francophone et du secteur anglophone ont été membres d'une structure impliquant les parents avant la mise en place des conseils (principalement du comité d'école). De plus, plus des deux tiers des personnes répondantes participent aux activités de leur conseil depuis au moins deux ans.

On peut remarquer également que plusieurs parents répondants (20 % à 32 %) occupent la présidence au sein de leur conseil (tableau 6).



1.3 Motivations à la participation

Dans l'ensemble, les membres du personnel et les parents participent aux activités du conseil d'établissement d'abord à des fins de représentation de leur groupe d'appartenance et d'implication dans la gouverne de l'école. Il existe un rapprochement certain entre les motivations des parents et celles des membres du personnel qui semble étroitement associé à la nature du mandat qui leur est confié. Ce rapprochement entre parents et personnel s'observe également dans l'appréciation très similaire de l'ouverture de l'école publique à son environnement social.

Les énoncés du questionnaire liés à des thématiques plus individuelles, à des situations particulières, ou encore à une position plus défensive ont suscité une moindre attention. De même, peu de personnes répondantes ont mentionné qu'elles participaient aux conseils d'établissement parce que personne d'autre ne voulait y participer. Notons également que peu de personnes répondantes ont considéré la place de la religion à l'école comme étant une préoccupation qui pouvait justifier leur décision de participer au conseil d'établissement.

Toujours concernant les motivations à la participation, il existe une configuration propre à l'enseignement **primaire** du secteur **francophone**. Voulant être au courant des décisions prises à l'école, voulant améliorer la réussite éducative dans l'école, aimant s'impliquer socialement et voulant avoir une influence sur les décisions prises à l'école, les parents de cet ordre d'enseignement et de ce secteur se présentent comme étant volontaires pour un engagement au sein d'une structure de participation. De fait, peu de ces parents ont participé au conseil par défaut et peu également voulaient régler un problème existant à l'école, ce qui tend, là encore, à corroborer le caractère volontaire et civique de leur engagement.

Voulant représenter leur groupe professionnel, améliorer la réussite éducative dans l'école, avoir une influence sur les décisions prises et représenter leur groupe, les **membres du personnel** (en particulier le personnel enseignant) siègent autant au conseil pour des raisons de représentation que par un souci d'engagement au sein d'une structure influençant la gouverne de l'école. Ajoutons que les membres de ce groupe ont été plus



enclins que les parents à souligner qu'ils voulaient régler un problème existant à l'école ou encore participer aux activités du conseil parce que personne d'autre ne voulait le faire. Ils ont cependant été moins portés que les parents à associer leur participation au conseil à un désir d'information.

La situation des personnes répondantes de l'enseignement **secondaire** du secteur **francophone** revêt aussi une certaine spécificité. Contrairement à ce que l'on a pu observer à l'enseignement primaire francophone, il existe ici très peu de différence entre les principales motivations des membres du personnel et celles des parents. Voulant surtout être au courant des décisions prises à l'école, améliorer la réussite éducative dans l'école et assurer une représentation de leur groupe, les parents ont des motivations très similaires à celles des membres du personnel. Seule petite note discordante : les membres du personnel, principalement ceux qui sont réfractaires aux changements en cours en éducation, sont plus portés que les parents à signaler qu'ils participent au conseil parce que personne d'autre ne le désire.

Enfin, il existe des différences entre les personnes répondantes du secteur **anglophone** et celles du secteur francophone. Les premières se sont globalement montrées plus en accord avec les énoncés que ne l'ont fait les secondes. Cette différence s'observe principalement en regard des énoncés portant sur l'importance reconnue par les membres du personnel anglophone de faire contrepoids au pouvoir des parents ou encore à celui de la direction. Cette même différence s'observe également en regard des énoncés portant sur le fait de régler un problème à l'école et sur celui de représenter une catégorie d'élèves en particulier. Soulignons que les personnes répondantes du secteur anglophone, les parents en particulier, sont davantage portées à croire que leur implication pourra avoir un impact sur les décisions de l'école, à favoriser le rapprochement entre les parents et le personnel, ainsi qu'entre l'école et la communauté. Enfin, les parents francophones sont beaucoup plus enclins que les parents anglophones à se dire motivés par l'implication sociale ou par l'acquisition d'expérience dans une organisation. Les parents anglophones ont davantage tendance à se dire en accord avec le fait que leur expérience personnelle et professionnelle peut être un apport pour l'école ainsi qu'avec le fait qu'ils veulent que leur enfant se sente fier d'avoir des parents qui s'occupent de lui (tableau 7).



1.4 Formation des membres

Formation reçue

Pour soutenir leur participation au conseil d'établissement, 42 % des personnes répondantes ont reçu une formation. Ce taux varie cependant en fonction du nombre d'années de participation aux activités du conseil d'établissement. En effet, les personnes répondantes siégeant au sein de leur conseil depuis au moins deux ans ont plus souvent reçu une telle formation. Il semble à cet effet que les commissions scolaires, ainsi que le ministère de l'Éducation (MEQ), aient peu donné de formation durant l'année scolaire 2000-2001, de telle sorte que nombre de nouveaux arrivés n'ont pu se former en cours d'année. Soulignons à cet effet que les membres du personnel enseignant et professionnel sont, au total, plus nombreux que les membres du personnel de soutien et de garde à avoir reçu une formation.



Organismes dispensateurs des formations

Les personnes répondantes ont principalement reçu leur formation de leur commission scolaire ou de leur centrale syndicale. Ce sont surtout les membres du personnel de soutien et de garde et les parents du secteur anglophone qui ont été formés par leur commission scolaire. Les membres du personnel enseignant et professionnel ont pour leur part été principalement formés par leur centrale syndicale respective au secteur francophone et, au secteur anglophone, par l'association qui les représente. Pour sa part, la Fédération des comités de parents de la province de Québec (FCPPQ) a formé plus du tiers des parents francophones qui ont souligné avoir suivi une formation (tableau 8).

Satisfaction face à la formation reçue

Dans l'ensemble, les personnes répondantes se montrent plus qu'« assez satisfaites » de la formation qu'elles ont reçue. Les formations offertes par le MEQ, la CSQ, l'Apeq et la FCPPQ atteignent des taux de satisfaction très similaires. Les formations dispensées par les commissions scolaires, par d'autres organismes syndicaux, ou tout autre organisme obtiennent, quant à elles, des taux de satisfaction moindres (tableau 9).



1.5 Opinions sur les priorités du système scolaire du Québec

Il a été demandé aux personnes répondantes de s'exprimer sur ce qu'elles considèrent être les priorités du système éducatif québécois. Cette question a permis d'approfondir, d'un point de vue qualitatif, les opinions des personnes répondantes sur les enjeux éducatifs (graphique 3). Les opinions ont été regroupées en dix domaines de priorités :

- La qualité de la formation (27 %)
- La réussite scolaire (15 %)
- Les ressources appropriées (15 %)
- La socialisation (11 %)
- L'organisation de l'enseignement (9 %)
- Les pratiques de l'enseignement (8 %)
- Le climat de l'école (5 %)
- La qualification des jeunes (5 %)
- La profession enseignante (4 %)
- L'implication des partenaires (2 %)

Comme on peut le constater, selon le degré d'importance accordé à chacun de ces domaines, les enjeux relatifs à la qualité de la formation remportent la palme haut la main, suivis des domaines de priorité relatifs à la réussite scolaire et aux ressources appropriées. Le domaine relatif à la qualité de la formation s'articule principalement autour de l'objectif du recentrage sur les matières de base : 51 % des mentions pour la priorité consistant à donner une formation solide en français, lecture et écriture, et en mathématiques (tableau 10).



Les priorités identifiées pour le domaine de la promotion de la réussite scolaire ont trait, par ordre d'importance, aux mesures d'intervention auprès des élèves en difficulté d'adaptation scolaire et d'apprentissage (33,7 %), à la motivation des élèves (21,2 %), à la lutte au décrochage (19,2 %) et à la promotion de l'égalité des chances en éducation (15,9 %) (tableau 11).

Pour sa part, la question des ressources existantes fait ressortir une forte tendance en faveur d'un rehaussement des ressources (39 % relativement à l'ajout de ressources et 30 % pour l'accroissement de l'offre de services spécialisés) et, avec une ampleur plus modérée, d'une réaffectation des ressources existantes (18 % pour une modification du rapport élèves-enseignant).

La comparaison de ces données fait apparaître quelques distinctions entre les personnes répondantes. Ainsi, les parents évoquent la qualité de la formation plus souvent que les membres des différentes catégories de personnel, même si cette priorité fait l'unanimité. Par contre, les membres du personnel accordent, globalement, plus d'importance aux questions relatives à la socialisation des enfants.

Aussi, les personnes répondantes du secteur anglophone se distinguent de celles du secteur francophone sur certains chapitres. Si leurs réponses respectent globalement la principale tendance exprimée qui consiste à accorder la priorité à la qualité de la formation, à la réussite scolaire et aux ressources appropriées, les personnes répondantes du secteur anglophone insistent davantage sur les ressources appropriées de même que sur les enjeux relatifs à la profession enseignante, mais semblent beaucoup moins préoccupées par les questions relatives à la socialisation.

D'autres priorités méritent d'être présentées pour avoir obtenu plus de 90 mentions de la part des personnes répondantes :

- Instaurer une culture de planification (173 mentions)
- Faire un ajout aux ressources existantes (156 mentions)
- Offrir davantage de services d'éducation spécialisée (120 mentions)
- Motiver les élèves à s'impliquer dans leurs études (105 mentions)
- Former les jeunes à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques et interculturelles (94 mentions)
- Assurer de meilleurs liens entre l'école et le milieu du travail (92 mentions)



1.6 Opinions sur une série de questions éducatives

Notation du système scolaire et de l'école

Dans l'ensemble, les personnes répondantes évaluent l'ensemble du système scolaire québécois en lui attribuant la note « C ». Les personnes répondantes du secteur anglophone donnent une note légèrement plus faible au système scolaire québécois que ne le font les personnes répondantes du secteur francophone. Parents et membres du personnel se montrent, pour leur part, du même avis dans leur notation.



Les personnes répondantes se montrent toutefois plus positives envers l'école où elles siègent à titre de membre votant du conseil d'établissement en lui accordant la note « B ». Les parents de l'enseignement primaire du secteur francophone sont ceux qui attribuent la meilleure note à leur école locale. Les membres du personnel du secondaire francophone et du secteur anglophone se montrent un peu plus sévères. Quant au personnel enseignant, il est un peu plus sévère dans son évaluation que ne le sont les parents (tableau 12).

Jugement quant à la qualité de l'éducation et au recentrage sur les matières de base

À part les parents de l'enseignement secondaire francophone et le personnel du secteur anglophone, la majorité des personnes répondantes croient que la qualité de l'éducation s'est améliorée ou qu'elle est restée à peu près la même que celle qu'elles ont reçue (tableau 13).

Les membres du personnel anglophone sont plus portés que les autres personnes répondantes à considérer que l'école s'est trop éloignée des matières de base, comme la lecture, l'écriture et les mathématiques (tableau 14).

Ensemble des changements en cours en éducation

Les personnes répondantes disent être d'accord avec le fait que l'ensemble des changements actuellement en cours va améliorer la qualité de l'éducation. Les parents du secteur francophone se distinguent des autres par le fait qu'ils sont plus enclins à se dire en accord avec cet énoncé. De tous les membres du personnel, c'est le personnel enseignant qui montre le plus de réserves en ce qui concerne cet énoncé (tableau 15).

Les personnes répondantes tendent, dans leur ensemble, à être « assez d'accord » avec l'opinion voulant que l'ensemble des changements actuellement en cours se fasse trop rapidement. Aussi convient-il de rappeler que l'enquête s'est déroulée durant l'année scolaire 2000-2001 au cours de laquelle certaines écoles, essentiellement du primaire, pouvaient être appelées à rencontrer des tensions importantes liées à la mise en œuvre du nouveau curriculum.

Les membres du personnel (le personnel enseignant en particulier) du primaire sont effectivement, tous secteurs et groupes confondus, les premiers à décrier la rapidité des changements advenus (tableau 16).

Effets possibles de la décentralisation des pouvoirs

Les personnes répondantes tendent à craindre que la décentralisation des pouvoirs accentue les écarts entre les écoles. Cette crainte, partagée par l'ensemble des membres du personnel, est plus fortement exprimée par le personnel enseignant. À l'inverse, les parents, particulièrement ceux du secteur francophone, se montrent davantage partagés en regard de cet énoncé (tableau 17).

L'ensemble des personnes répondantes sont partagées quant à l'idée qu'elles ont de la décentralisation et de l'écart entre les écoles. Ce sont les membres du personnel en général et le personnel enseignant en particulier qui sont les plus enclins à craindre pareil effet. Quant aux parents, ils craignent un peu moins que certains pouvoirs conférés aux conseils d'établissement puissent effectivement faire en sorte que la formation dispensée aux élèves diverge trop d'une école à l'autre (tableau 18).



Concurrence en éducation

Les personnes répondantes se disent généralement « assez en désaccord » avec l'énoncé voulant que l'école doive être évaluée en fonction des résultats scolaires de ses élèves. Cependant, les membres du personnel francophone (personnel enseignant en particulier) ont été portés à se dire « tout à fait en désaccord » avec cet énoncé. Les parents du secteur anglophone ont, à l'inverse, été enclins à se dire « assez en accord ». En fait, l'ensemble des personnes répondantes du secteur anglophone tendent davantage que celles du secteur francophone à se montrer en accord avec cette possibilité d'associer les résultats des élèves et l'évaluation de l'école (tableau19).

Les personnes répondantes sont « assez en désaccord » avec l'énoncé voulant que la concurrence entre les écoles améliore la qualité de l'éducation. Les membres du personnel (personnel enseignant du primaire francophone en particulier) se disent en total désaccord avec cet énoncé. Les parents du secteur anglophone se présentent comme étant les plus portés à croire aux effets bénéfiques de la concurrence en éducation (tableau 20).

Ce chapitre se divise en six sections : la préparation aux réunions, l'assiduité des membres et de la direction, l'appréciation de l'ordre du jour, le secrétariat, la consultation des membres et les postes de représentantes et de représentants de la communauté.



2.1 Préparation aux réunions

Un taux élevé de personnes répondantes s'estiment bien préparées avant chaque réunion (77 %).

Moyens utilisés pour assurer la préparation avant chaque réunion

Parmi les moyens les plus utilisés pour se préparer avant les réunions, près de la totalité des personnes répondantes affirment relire, à des fins de préparation, le procès-verbal de la réunion précédente (90 %). La majorité de ces personnes indiquent qu'elles lisent les documents que le conseil leur achemine (85 %) et plusieurs disent s'informer des sujets prévus à l'ordre du jour (62 %). Peu d'entre elles soulignent consulter les médias, sites Internet pertinents et articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP) (10 %). Très peu affirment ne pas se préparer (2 %).

Ce haut niveau de préparation vaut pour tous les ordres d'enseignement et les secteurs francophone et anglophone. Certaines distinctions quant à la nature de cette préparation ne méritent pas moins d'être soulignées. Ainsi, les membres du personnel enseignant et professionnel sont plus portés que les autres à se préparer aux réunions du conseil à partir des informations qu'ils peuvent obtenir à l'école. Cette dernière situation semble moins valoir dans le cas des membres du personnel de soutien et de garde. Les parents, qui ne peuvent profiter d'une telle proximité avec l'école, mettent davantage l'accent sur la lecture des documents acheminés par le conseil d'établissement, voire sur la consultation des médias ou sur la relecture des articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Éléments qui nuisent à la préparation

Les personnes répondantes signalent principalement le manque de temps comme élément nuisant à leur préparation. Plus de la moitié des personnes répondantes ont en effet manifesté cette contrainte (52 %). Parmi les autres contraintes soulignées, plus du quart des personnes répondantes mentionnent le manque d'information (27 %), près du quart signalent la problématique de la distribution des documents le jour même de la réunion et disent également devoir faire face à un surcroît de travail. Notons enfin que plusieurs sont d'avis qu'aucun élément en particulier ne nuit à leur préparation (23 %).

Ce sont les membres du personnel enseignant et professionnel qui sont les plus portés à déplorer un manque de temps et un surcroît de travail. Les parents sont, pour leur part, plus portés à mentionner qu'ils manquent d'information. Ces derniers sont davantage enclins à souligner qu'aucun élément ne vient nuire à leur participation.



2.2 Assiduité aux réunions

L'ensemble des partenaires siégeant au sein des conseils d'établissement font preuve d'une grande assiduité à leurs séances. La présidence du conseil et la direction de l'école ne s'absenteraient qu'exceptionnellement. Le personnel enseignant ainsi que les parents seraient également très assidus aux réunions. Les professionnels (du moins ceux du primaire) ainsi que les membres du personnel de soutien et de garde, tout en étant souvent présents aux réunions, auraient un peu plus tendance à s'absenter. Cette dernière remarque vaut également pour les élèves du deuxième cycle du secondaire. Ce sont les représentants de la communauté qui seraient les plus enclins à s'absenter. Notons également que le public, bien qu'admis, n'est qu'exceptionnellement présent aux réunions du conseil. Pour ce qui est de l'assiduité aux réunions, elle paraît sensiblement plus élevée au secteur francophone qu'au secteur anglophone sauf pour la présidence, la direction et le personnel enseignant (tableau 21).



2.3 Appréciation de l'ordre du jour

Parents et membres des différentes catégories de personnel ne s'entendent pas toujours sur la question du traitement de l'ordre du jour, et ce, même si ce dernier est jugé plutôt favorablement en général. Ainsi, les parents ont tendance à vouloir prolonger les réunions pour parler plus longuement de certains points en particulier, alors qu'au contraire, le personnel enseignant et professionnel a tendance à vouloir couper court sur certains points.

Cette différence de perspective établie, il en ressort cependant une similarité de points de vue quant à ce qui devrait prendre davantage de temps dans l'ordre du jour. Parmi ces points se trouvent des thèmes qui renvoient directement à l'exercice du pouvoir des conseils, tels que les questions relatives aux services éducatifs, aux ressources matérielles et financières, et aux fonctions et pouvoirs généraux des conseils d'établissement. Parmi les thèmes qui devraient prendre moins de place, notons les questions ne relevant pas du conseil d'établissement ou encore les informations données par la direction. Les membres du personnel de soutien et de garde souhaiteraient, pour leur part, que les questions les concernant plus directement soient étudiées plus longuement.

Selon les informations colligées, il ne semble pas que certains points inscrits à l'ordre du jour fassent l'objet d'un report en particulier ou encore que les membres des conseils perdent beaucoup de temps à discuter de ce qui est, ou non, du ressort du conseil (tableau 22).



2.4 Secrétariat des réunions

Tel qu'il est décrit dans la Loi sur l'instruction publique, le procès-verbal des délibérations du conseil d'établissement est consigné dans un registre tenu à cette fin par la direction de l'école ou une personne que celle-ci désigne. Il semble que le titre de secrétaire revienne souvent à un membre votant nommé par les autres



membres du conseil. Cette tendance est plus affirmée au secteur anglophone (62 %) et à l'enseignement primaire (50 %) qu'elle ne l'est au secondaire francophone (36 %), où ce travail peut incomber à une secrétaire de l'école (tableau 23).



2.5 Consultation

Membres du personnel

Près de la moitié des personnes répondantes représentant les différentes catégories de personnel ont répondu qu'elles consultaient rarement les membres qu'elles représentent sur les questions relatives au conseil (48 %). Le tiers de ces personnes dit les consulter souvent et le cinquième dit ne jamais les consulter. Le personnel enseignant ainsi que les personnes répondantes du secteur francophone sont davantage enclins à la pratique assidue de la consultation. Cette situation paraît, entre autres facteurs, dépendre de la taille des écoles, les membres du personnel professionnel et de soutien étant parfois seuls de leur catégorie quand il s'agit d'une petite école. Ce sont, au contraire, les groupes les plus nombreux, comme le personnel enseignant, qui consultent le plus souvent leurs membres.

Parents

Une part considérable des parents du secteur anglophone affirment consulter souvent l'ensemble des parents de leur école (47 %). Ce recours à la consultation est cependant beaucoup moins présent au secteur francophone en général et à l'enseignement secondaire du secteur francophone en particulier. En fait, le tiers des parents du primaire francophone et plus de la moitié des parents du secondaire francophone signalent ne pas pratiquer ce type de consultation.

Cet usage différencié de la consultation paraît, en premier lieu, relié à une culture de participation parentale qui diffère en fonction des secteurs d'enseignement. Il semble qu'il existe une plus forte culture de participation au secteur anglophone. Même entre les écoles francophones elles-mêmes, certaines sont mobilisées pour ce qui est de la participation parentale, alors que d'autres le sont moins. Il semble que cela soit relié à la taille même des écoles, l'ensemble des parents des petites écoles étant plus facilement mobilisable à des fins de consultation que ne semble l'être l'ensemble des parents des grandes écoles.

Concernant la création d'un organisme de participation des parents (OPP)³, deux tiers des parents ont répondu qu'un tel organisme a été formé (67 %). Les trois quarts des parents du primaire francophone et du secteur anglophone ont souligné qu'il y a un OPP dans leur école (75 %). La moitié des parents du secondaire francophone ont signalé la présence d'un OPP au sein de leur école (50 %).

3. Selon la Loi sur l'instruction publique, un organisme de participation des parents peut être institué dans chaque immeuble ou pour chaque ordre d'enseignement. Il a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant.



Plus des trois quarts des parents qui ont répondu qu'un OPP a été formé dans leur école signalent que celui-ci est consulté par les parents membres du conseil d'établissement (77 %). Les personnes répondantes anglophones sont à cet égard plus portées que celles du secteur francophone à souligner le caractère effectif de cette consultation. Ce sont les parents du secondaire francophone qui tendent le plus à signaler que cette consultation ne se fait pas (32 %).

Un peu plus de la moitié des parents qui se sont prononcés évaluent que l'OPP améliore la dynamique de leur conseil d'établissement (51 %). Un peu plus du tiers d'entre eux ont répondu que cette instance ne change rien quant à la dynamique de leur conseil (36 %).



2.6 Postes de représentantes et représentants de la communauté

La situation des représentantes et représentants de la communauté paraît, à l'heure actuelle, assez imprécise. Ainsi, un peu plus du tiers des personnes répondantes ont indiqué que les deux postes à titre de représentante ou représentant de la communauté étaient comblés au sein de leur conseil (37 %), le tiers soulignent qu'un seul poste est comblé (33 %) et un peu moins du tiers disent qu'aucun de ces postes n'est comblé (30 %). C'est donc dire que 70 % des conseils ont comblé au moins un des postes destinés aux membres de la communauté. Cette situation a cours à tous les ordres d'enseignement des secteurs francophone et anglophone.

Participation au conseil, dynamique relationnelle et processus décisionnel 3

Ce chapitre se divise en sept sections. Il traite de la participation des membres; de leur compréhension des rôles et des pouvoirs dévolus au conseil; de la dynamique relationnelle; du rôle exercé par la direction de l'école et par la présidence du conseil; du processus décisionnel; des décisions prises ainsi que de l'influence des membres du conseil.



3.1 Participation des membres

Premier résultat d'importance, les personnes répondantes apprécient fortement leur expérience de participation aux activités du conseil. Peu de personnes répondantes disent que leur participation demande trop d'énergie et moins encore qu'elles s'y ennuiant ou encore qu'elles ont l'impression d'y perdre leur temps. Participer aux réunions leur paraît être une activité agréable. Cet enthousiasme se révèle également par le fait que les personnes répondantes ont, dans une forte majorité, l'impression de jouer un rôle actif au sein de leur conseil.

Il est à noter, à titre de tendance principale, que les parents sont très enthousiastes à participer au conseil, davantage encore que ne le sont les membres des différents types de personnel qui sont pourtant eux aussi enthousiastes. Enfin, les personnes répondantes de l'enseignement secondaire du secteur francophone tendent à être plus positives dans leur appréciation que celles du secteur anglophone (tableau 24).



3.2 Compréhension des rôles et des pouvoirs

Les personnes répondantes sont assez d'accord avec les énoncés portant sur la compréhension des rôles et pouvoirs, ce qui témoigne de fait qu'elles se jugent en général assez compétentes quant à la compréhension des rôles et pouvoirs dévolus au conseil d'établissement.

Ainsi, l'ensemble des personnes répondantes estiment très bien comprendre le fonctionnement de leur conseil d'établissement et les rôles et pouvoirs qui lui sont attribués⁴. Cependant, un nombre relativement considérable d'entre elles avouent éprouver quelques difficultés à interpréter la Loi sur l'instruction publique (LIP), à différencier les pouvoirs qui relèvent du conseil d'établissement par rapport à d'autres instances, ou encore n'avoir qu'une connaissance imparfaite des documents législatifs et administratifs auxquels on se réfère lors des réunions⁵.

Ce sont les personnes répondantes qui siègent depuis le plus longtemps au conseil qui tendent le plus à estimer qu'elles comprennent bien les rôles et pouvoirs dévolus au conseil d'établissement. Les personnes qui ont reçu une formation disent également mieux comprendre ces rôles et pouvoirs. Cette combinaison de

4. Les moyennes sont de 1,63 et de 1,80 respectivement sur une échelle de 1 à 4 (1 égalant « Tout à fait d'accord » et 4 « Tout à fait en désaccord »).

5. Les moyennes sont de 2,84, 2,87 et 2,11 respectivement sur une échelle de 1 à 4 (1 égalant « Tout à fait d'accord » et 4 « Tout à fait en désaccord »).



facteurs indique que ce sont les personnes répondantes d'expérience ayant reçu une formation qui ont la meilleure compréhension des rôles et pouvoirs. Au contraire, ce sont les personnes répondantes non formées et nouvellement arrivées au conseil qui semblent éprouver plus de difficultés à cet égard (tableau 25).



3.3 Dynamique relationnelle au conseil

Qualification des relations entre les membres

Toutes les personnes répondantes s'entendent pour qualifier de « très bonnes » ou d'« assez bonnes » les relations qui unissent les différents membres du conseil. Ce jugement très positif quant à la qualité globale des relations entre membres vaut ainsi autant pour les parents que pour les membres des différentes catégories de personnel, tant au primaire qu'au secondaire, au secteur francophone et au secteur anglophone (tableau 26).

Entente au conseil

Les résultats de l'enquête révèlent qu'il régnerait un climat de très bonne entente à l'intérieur des conseils d'établissement. Les personnes répondantes, quels que soient leur ordre d'enseignement ou leur secteur d'enseignement, jugent que la participation à cette structure scolaire s'exerce dans des conditions qui favorisent le processus démocratique. Les droits de parole y sont notamment respectés. Les réunions du conseil sont bien organisées. Un bon esprit d'équipe régnerait également au sein du conseil. Points un peu plus litigieux à noter : il semble que le consensus soit parfois difficile à obtenir et que les points de vue minoritaires ne soient pas toujours pris en considération.

Ajoutons que les parents tendent, davantage que le personnel enseignant, à se dire « tout à fait en accord » avec l'ensemble des énoncés du questionnaire portant sur l'entente à l'intérieur des conseils (tableau 27).

Tensions au conseil

Comme il est mentionné ci-dessus, il semble que les personnes répondantes apprécient leur participation aux activités du conseil, que le climat qui y a cours est en général très satisfaisant et que le consensus y règne. Donc, les personnes répondantes se disent assez en désaccord avec les énoncés du questionnaire portant sur les tensions possibles au conseil. En fait, elles ne se reconnaissent pas à travers les énoncés portant sur des difficultés à faire valoir leur point de vue ou encore les énoncés voulant que certains membres de leur conseil utilisent un jargon incompréhensible ou l'impression que les membres du conseil travaillent chacun de leur côté, sans vraiment former un groupe.

Signalons que les membres du personnel du secteur anglophone ont été un peu plus enclins à se dire en accord avec les énoncés soumis que ne l'ont été ces mêmes membres à l'enseignement primaire du secteur francophone (tableau 28).



Limites de la participation

Conformément aux autres résultats témoignant de la qualité du climat relationnel et démocratique qui a cours au sein des conseils d'établissement, il semble très rare que des situations dépassant le mandat du conseil viennent compromettre le bon fonctionnement des réunions. Une seule situation de dépassement du mandat est parfois observée : il s'agit de celle où des parents membres du conseil soulèvent des questions liées à une problématique spécifique à leur(s) propre(s) enfant(s). Ces mêmes situations adviendraient également un peu plus souvent au secondaire francophone (tableau 29).



3.4 Appréciation du rôle exercé par la direction de l'école et par la présidence du conseil

Rôle de la direction de l'école

Les personnes répondantes sont d'avis que la direction exerce souvent et même toujours le rôle qui lui est imparti en respectant les compétences et pouvoirs qui lui sont dévolus. Elle donne ainsi très souvent suite aux décisions prises par le conseil, sait expliquer clairement aux membres le fonctionnement de l'école, sait communiquer sa vision de l'école. Seul aspect un peu plus négatif : la direction n'arrive pas toujours à faciliter le travail des membres en offrant soutien et conseils.

Cette forte reconnaissance de l'adéquation entre le rôle prescrit et le rôle réalisé est encore plus évidente du côté des écoles du secteur francophone qu'elle ne l'est à l'intérieur des écoles du secteur anglophone. Parents et membres du personnel montrent ici un degré d'appréciation similaire (tableau 30).

Rôle de la présidence du conseil

Les personnes répondantes sont d'avis que la présidence exerce très souvent le rôle qui lui est imparti en respectant les compétences et pouvoirs qui lui sont reconnus. Cette appréciation vaut davantage dans l'application du cadre formel des réunions (ordre du jour, liberté d'expression, respect des partenaires) que dans l'animation proprement dite où l'appréciation, quoique considérable, est néanmoins un peu plus mitigée.

Cette forte reconnaissance de l'adéquation entre le rôle prescrit et le rôle réalisé se vérifie particulièrement chez les parents. Il importe à cet égard de rappeler que plusieurs personnes répondantes exercent la présidence du conseil et se trouvent donc à apprécier leur propre travail (tableau 31).



3.5 Processus décisionnel

L'ensemble des personnes répondantes sont « assez d'accord » avec le fait que le processus décisionnel qui a cours à l'intérieur de leur conseil respecte les règles qui doivent être suivies. L'opinion de chacun semble considérée lors des discussions du conseil et les membres sont informés des résultats concrets des décisions

qu'ils ont prises. Les personnes répondantes se disent également satisfaites du processus décisionnel qui a cours dans leur conseil, lequel respecte les compétences de chacun des membres qui y siègent. Elles croient, dans leur ensemble du moins, disposer d'une capacité d'influence au regard des décisions prises à l'intérieur des séances du conseil, particulièrement les personnes du secteur anglophone (tableau 32).



3.6 Décisions prises au conseil

Décisions prises

Il semble que la majorité des sujets inscrits dans la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant les conseils d'établissement aient fait l'objet d'une décision de la part du conseil pendant l'année en cours ou pendant l'année précédant la recherche. Des décisions relatives au budget et au projet éducatif de l'école furent parmi les sujets les plus souvent mentionnés (84 % et 80 %). Ce sont, au contraire, la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers ainsi que l'obligation d'informer et de rendre compte de la qualité des services offerts par l'école qui furent les sujets où le moins de décisions ont été prises (44 % et 48 %) (tableau 33).

Il importe par ailleurs de souligner que les conseils d'établissement du secteur francophone paraissent avoir pris plus de décisions que ceux du secteur anglophone. Les sujets où cette différence apparaît plus clairement sont les suivants : la politique d'encadrement des élèves; la répartition du temps alloué pour chaque matière; la sollicitation de dons ou de contributions financières; l'utilisation des locaux et la mise en œuvre des programmes de services complémentaires.

Satisfaction au regard des décisions prises

Les personnes répondantes sont portées à être plus que satisfaites des décisions qui ont été prises au conseil. Cette forte satisfaction vaut pour l'ensemble des décisions prises et touche principalement des sujets qui ne touchent qu'indirectement le travail du personnel enseignant et professionnel (programmation d'activités éducatives nécessitant un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur de l'école; utilisation des locaux; définition des règles de conduite et des mesures de sécurité; sollicitation de dons ou de contributions financières). Les thèmes qui touchent plus directement la tâche du personnel enseignant et professionnel font l'objet de taux de satisfaction qui, bien que très élevés, se situent en deçà d'autres décisions prises (modalités d'application du régime pédagogique; obligation d'informer et de rendre compte de la qualité des services offerts par l'école; orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes).

Notons enfin que ce sont les sujets qui ont le moins fait l'objet d'une décision qui ont obtenu les degrés de satisfaction les moins élevés (répartition du temps alloué pour chaque matière; mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers) (tableau 34).



3.7 Influence des membres du conseil

Influence actuelle des personnes

Les résultats de l'enquête montrent clairement que toutes les personnes présentes aux conseils d'établissement des écoles du secteur francophone exercent une influence relative.

Ce serait, de toutes les personnes qui siègent au conseil d'établissement, la direction de l'école qui jouirait de la plus grande influence, celle-ci n'étant concurrencée par aucun autre partenaire en particulier. Le personnel enseignant disposerait quant à lui d'une influence certaine. L'influence exercée par la présidence du conseil serait relativement considérable, alors que celle détenue par les parents ne serait que moyenne. L'influence des parents fait l'objet d'une importante différence de perspective, les parents ne s'allouant pas autant d'influence que ne leur en accordent les membres des différentes catégories de personnel. Le personnel professionnel et de garde ne détiendrait que peu d'influence, alors que le personnel de soutien, les élèves et les représentantes et représentants de la communauté auraient une influence encore plus faible (tableau 35).

Soulignons d'autres résultats intéressants :

- Les personnes répondantes apprécient différemment l'influence des parents. Ainsi, si les différentes catégories de personnel leur reconnaissent assez d'influence, les parents pour leur part ne s'en reconnaissent pas autant;
- Les personnes répondantes du primaire accordent plus d'influence à la présidence que ne le font celles du secondaire;
- Selon les personnes répondantes, les professionnels du secondaire jouiraient d'une plus grande influence que ceux du primaire;
- L'influence du personnel de soutien est appréciée différemment selon les catégories de personnes répondantes. Le personnel enseignant et professionnel leur accorde ainsi moins d'influence que ne le font les parents et les membres du personnel de garde. Le personnel de soutien lui-même ne s'accorde qu'une faible influence.

Influence que les personnes devraient exercer

Selon les résultats obtenus, la direction de l'école est, de tous les acteurs présents au conseil, celui qui devrait obtenir moins d'influence qu'il n'en obtient actuellement. Cette perception est commune à toutes les personnes répondantes. Le personnel enseignant, en tant que groupe, détiendrait une influence similaire à celle qu'il détient actuellement. Selon l'ensemble des personnes répondantes (sauf pour le personnel enseignant), les parents sont ceux qui devraient gagner le plus en influence. La présidence du conseil, les professionnels, le personnel de soutien et de garde devraient, pour leur part, conserver une influence à peu près similaire à celle qu'ils détiennent actuellement, et ce, même s'ils tendent, globalement parlant, à en revendiquer davantage.

Enfin, les élèves ainsi que les représentantes et représentants de la communauté devraient être pourvus, selon les personnes répondantes, d'une influence significativement plus grande que celle qu'ils détiennent actuellement. Cette majoration est particulièrement exprimée par les parents. Les membres du personnel enseignant,



tout en étant également enclins à allouer davantage d'influence à ces groupes, modèrent cependant cette propension. Soulignons également que les personnes répondantes du secteur anglophone sont moins portées que celles du secteur francophone à souhaiter que les représentantes et représentants de la communauté voient leur influence haussée au sein des conseils.

Cette confrontation de perspectives tend ainsi à créer des alliances et des mésalliances au sein des conseils d'établissement. Ainsi, les parents qui revendiquent plus d'influence semblent appuyés en ce sens par une certaine proportion des catégories de personnel autres que le personnel enseignant, tandis que celui-ci, craignant que les parents aient plus d'influence qu'ils en ont actuellement, semble vouloir s'allier les membres des autres catégories de personnel. Enfin, tous s'entendent, quoique dans des proportions différentes, pour retirer de l'influence à la direction (tableau 36).

Influence des conseils sur la vie de l'école 4

Ce chapitre se divise en trois sections. On y présente d'abord comment les personnes répondantes anticipaient, avant d'y prendre part, les effets de la mise en place du conseil d'établissement sur les différents aspects de la vie de l'école et de ses élèves. On y expose ensuite comment ces mêmes personnes évaluent, en fonction de leur expérience de l'année en cours, les effets de la mise en place du conseil d'établissement. Puis, on y constate jusqu'à quel point les grands objectifs visés par la création des conseils d'établissement ont été atteints du point de vue des personnes répondantes.



4.1 Anticipation de l'influence des conseils

Avant d'y participer, les personnes répondantes tendaient fortement à penser que le conseil aurait une influence positive sur plusieurs aspects de la vie de l'école et de ses élèves. Le conseil d'établissement était ainsi, et principalement, perçu comme allant permettre l'innovation scolaire et le rapprochement entre les partenaires de l'école.

Une forte majorité de personnes répondantes s'attendaient à ce que le conseil permette à l'école de trouver des solutions innovatrices à certains des problèmes qui lui sont posés. Une forte majorité d'entre elles s'attendaient aussi à ce que le conseil permette d'ouvrir l'école sur son milieu, de favoriser les relations entre les parents et la direction et entre les parents et les membres du personnel, et de faciliter la participation des parents à l'école.

Cette tendance à penser que le conseil allait avoir une influence positive sur la vie de l'école et de ses élèves, présente chez tous les groupes, est plus accentuée chez les parents que chez les membres des différentes catégories de personnel (tableau 37).



4.2 Évaluation de l'influence des conseils selon l'expérience des membres

Les personnes répondantes, dans leur ensemble, évaluent que la mise en place d'un conseil a permis d'améliorer au moins en partie la vie de l'école et de ses élèves.

Cette tendance générale étant dégagée, soulignons que le conseil d'établissement a été principalement perçu comme ayant amélioré les capacités de trouver des solutions innovatrices, l'ouverture de l'école à son milieu ou encore la participation des parents à l'école. Son effet est cependant perçu comme plus mineur face à des aspects tels que le comportement des élèves, la reconnaissance des compétences professionnelles, ou le fonctionnement de la direction de l'école ou encore le style de gestion de la direction.

Ce sont les personnes répondantes du secteur francophone, et particulièrement les parents, qui sont les plus portées à évaluer de manière positive les effets de la mise en place du conseil d'établissement.

C'est au contraire le personnel enseignant et professionnel qui tend à évaluer moins positivement ces mêmes effets. Le personnel de soutien et de garde tend pour sa part à épouser une vision modérée.



Cette différence de perspectives s'applique, ici encore, à travers des aspects qui impliquent plus directement la tâche du personnel enseignant et le quotidien scolaire. Des aspects tels que le comportement des élèves, leur réussite scolaire, le soutien aux élèves en difficulté, le climat de l'école et les relations entre les parents et la direction ont ainsi fait l'objet d'une appréciation très différenciée entre les divers groupes (tableau 38).



4.3 Atteinte des objectifs des conseils

Les résultats montrent que l'ensemble des personnes répondantes tendent à être « assez d'accord » avec le fait que leur conseil d'établissement permet d'atteindre les grands objectifs visés par leur création. Cependant, si les conseils permettent de rapprocher le lieu de décision du lieu de l'action, ils éprouvent un peu plus de difficultés à faire en sorte que l'école développe des liens plus étroits avec son milieu, ou encore que l'école assure une plus grande collaboration entre les personnes qui offrent les services et ceux qui les reçoivent.

Les personnes répondantes du secteur anglophone se montrent plus sévères que les personnes répondantes du secteur francophone, jugeant ainsi que leur conseil atteint plus difficilement les grands objectifs visés par sa création.

Les membres du personnel enseignant et professionnel se montrent plus sévères dans leur appréciation que ne le sont les parents. Les membres du personnel de soutien et de garde épousent ici un point de vue similaire à celui des parents (tableau 39).

Perception sur l'avenir des conseils 5

Ce chapitre se divise en quatre sections. Il aborde la question de la nature et du type de formation qu'il conviendrait d'offrir aux membres des conseils d'établissement. Il traite ensuite de la perception de l'allocation des pouvoirs au conseil, puis de l'attribution du droit de vote aux autres personnes participant au conseil. Enfin, des suggestions sont apportées par les personnes répondantes afin d'améliorer le fonctionnement de leur conseil.

Concernant l'avenir des conseils d'établissement, mentionnons d'ores et déjà que 80 % des personnes répondantes sont d'avis que les conseils d'établissement sont voués au succès et ces mêmes personnes disent qu'elles participeraient de nouveau aux activités de leur conseil si elles y étaient éligibles.



5.1 Formation

Afin de connaître la perception des personnes répondantes eu égard à la formation à offrir aux nouveaux membres, deux questions de nature générale leur ont été posées, l'une portant sur le type de formation à proposer, l'autre sur les thèmes de formation qui devraient faire l'objet d'une formation initiale ou continue.

Formation commune ou spécifique

Si une seule formation devait être offerte à l'ensemble des personnes répondantes, une forte majorité de celles-ci opterait pour une formation commune (72 %). Ce choix est particulièrement populaire chez les membres des catégories de personnel autres que le personnel enseignant ainsi que chez les parents. Il est légèrement plus populaire au secteur anglophone qu'il ne l'est au secondaire francophone ou encore au primaire francophone.

Ce fort appui à la formation commune paraît se modeler sur un canevas existant. Ce sont ainsi les personnes ayant déjà été formées au sein des commissions scolaires qui sont les plus enclines à avoir choisi ce type de formation (81 %). Ce sont, de même, les personnes les plus directement visées par la formation offerte au sein de ces commissions scolaires qui tendent également à choisir ce type de formation. À l'inverse, c'est le personnel enseignant déjà formé par son syndicat ainsi que les parents formés par leur fédération qui, à l'échelle de leur groupe respectif, tendent le moins à privilégier une formation commune. Rappelons, à des fins de perspective, que les personnes répondantes se sont montrées tout de même très satisfaites de la formation qu'elles ont reçue.

Formation initiale et formation continue

La nature des besoins de formation propres aux personnes répondantes a également été sondée. Selon les informations colligées, il semble que les thèmes de formation qui devraient principalement faire l'objet d'une formation initiale soient, par ordre d'importance :

- La présidence d'une réunion
- La compréhension des fonctions et pouvoirs au sein des CE
- Les rôles et les limites de chacun des membres

- Les règles de régie interne, les procédures de fonctionnement des CE
- La compréhension des fonctions et pouvoirs entre les CE et les autres instances scolaires

Il semble que les thèmes de formation qui devraient principalement faire l'objet d'une formation continue soient, par ordre d'importance :

- Les plans de réussite
- Les services éducatifs
- Le projet éducatif
- Les relations interpersonnelles et le fonctionnement d'un groupe
- La réforme de l'éducation

Il semble enfin que les thèmes de formation qui devraient faire l'objet d'une formation à la fois initiale et continue soient, par ordre d'importance :

- La réforme de l'éducation
- La compréhension et l'interprétation des articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP)



5.2 Allocation des pouvoirs

À des fins de mise en lumière des attentes reliées au développement des conseils d'établissement, il a été demandé aux personnes répondantes d'exprimer leur perception de certains pouvoirs dévolus aux conseils d'établissement par la LIP et leur perception d'autres pouvoirs non dévolus au conseil.

Dans leur ensemble, les personnes répondantes aimeraient que leur conseil obtienne plus de pouvoirs qu'il n'en détient actuellement. Le personnel enseignant et professionnel tend à souhaiter que le conseil ne conserve que ses pouvoirs actuels. Au contraire, le tiers des parents souhaiteraient, pour leur part, que le conseil acquière des pouvoirs un peu plus importants que ceux qui lui sont actuellement accordés. Le personnel de soutien et de garde se situe, pour sa part, à mi-chemin de ces appréciations. Cette divergence est particulièrement vive en regard des services éducatifs et des fonctions et pouvoirs qui s'y rattachent et teinte l'ensemble de la section.

Soulignons, entre autres exemples, que le personnel enseignant et professionnel tend à vouloir enlever certains des pouvoirs actuellement dévolus au conseil (choix des manuels scolaires et du matériel didactique, temps alloué à chaque matière). Au contraire, les parents souhaiteraient que les conseils obtiennent certains pouvoirs quant à des aspects qui ne sont actuellement aucunement sous l'autorité des conseils (évaluation du personnel de l'école, critères de sélection du personnel de l'école) (tableau 40).



5.3 Droit de vote

L'opinion des personnes répondantes concernant le droit de vote des personnes qui ne disposent pas de ce droit actuellement (élèves, direction et représentantes et représentants de la communauté) a été sondée à des fins exploratoires (tableau 41).

Droit de vote des élèves⁶

Soulignons d'abord que plus de la moitié des personnes répondantes autant de l'enseignement primaire que de l'enseignement secondaire accorderaient le droit de vote aux élèves du deuxième cycle du secondaire (57 %). Il est à noter que plus des deux tiers des personnes répondantes venant de l'enseignement secondaire sont d'accord avec le droit de vote des élèves siégeant au conseil d'établissement (66 %).

Ce sont les personnes répondantes du secteur francophone qui tendent le plus à se dire en faveur du droit de vote des élèves. Cette tendance s'observe particulièrement à l'enseignement secondaire. À l'inverse, les personnes répondantes du secteur anglophone tendent à s'opposer à l'obtention de ce droit.

Ce sont les professionnels, puis le personnel de soutien et les parents qui tendent le plus à penser que le droit de vote devrait être accordé aux élèves. Le personnel enseignant tend moins à vouloir leur reconnaître ce droit.

Droit de vote des représentantes et représentants de la communauté

Les personnes répondantes sont partagées quant à savoir si elles accorderaient, ou non, le droit de vote aux représentantes et représentants de la communauté (50 %).

Les personnes répondantes du secteur francophone sont faiblement en faveur du droit de vote des représentantes et représentants de la communauté. Cette tendance s'observe aussi bien à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire. À l'inverse, les personnes répondantes du secteur anglophone tendent majoritairement à s'opposer à l'obtention de ce droit.

Les parents sont pour leur part davantage enclins que le personnel enseignant à vouloir leur accorder ce droit.

Plus finement, soulignons que les parents du secteur francophone tendent, plus que ceux du secteur anglophone, à vouloir accorder le droit de vote aux représentantes et représentants de la communauté. Les membres du personnel tendent, tant au secteur francophone qu'anglophone, à partager l'opinion des parents du secteur anglophone.

Droit de vote de la direction de l'école

Un peu plus du tiers des personnes répondantes accorderaient le droit de vote à la direction de l'école (34 %).

6. Note. – Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre de l'Éducation s'est engagé à donner le droit de vote aux élèves du deuxième cycle du secondaire. À cet effet, un projet de loi a été adopté récemment donnant le droit de vote aux élèves.



Toutefois, le personnel du secteur anglophone est, plus que tout autre sous-groupe, porté à se dire en accord avec le fait de donner le droit de vote à la direction. Le personnel de l'enseignement primaire du secteur francophone est également tenté par ce scénario. À l'inverse, les parents du secteur francophone et le personnel de l'enseignement secondaire du secteur francophone tendent davantage à leur refuser ce droit.



5.4 Suggestions pour l'avenir

Un volet qualitatif a été inclus dans l'enquête demandant aux personnes répondantes de formuler leurs suggestions au regard de l'amélioration du fonctionnement des conseils d'établissement. À l'intérieur de ce volet, les personnes répondantes avaient la possibilité d'exprimer leur point de vue par écrit sans obligation de choisir parmi des réponses proposées.

Les recommandations qui ont été faites portent particulièrement sur l'élargissement de certains pouvoirs décisionnels, sur l'amélioration de la préparation aux réunions et sur l'encouragement à une participation accrue de la part des parents. Ces recommandations proviennent surtout des commentaires formulés par les parents. Les références faites en regard de la formation à offrir, du fonctionnement des conseils ou encore du climat relationnel qui doit avoir cours au sein des conseils proviennent, pour leur part, autant du groupe des parents que de celui des membres du personnel (tableau 42).



Conclusion générale

Signalons que s'il est une tendance principale qui émerge du présent résumé, c'est bien celle qui veut que les conseils d'établissement soient « bien nés ».

Cette tendance se cristallise par le fait que la grande majorité des personnes répondantes sont d'avis que les conseils d'établissement sont voués au succès et qu'elles participeraient de nouveau aux activités de leur conseil si elles y étaient éligibles.

Ils sont ainsi, à quelques éléments près, bien implantés. Les personnes qui y prennent part apprécient en général leur participation et disent comprendre les rôles et pouvoirs dévolus aux conseils et à leurs membres. Présidence du conseil et direction de l'école exercent leurs tâches et leur rôle en respectant le mandat qui leur est prescrit. Le processus décisionnel qui a cours est respectueux des compétences et des responsabilités de chacun et les décisions auxquelles il conduit sont jugées plus qu'assez satisfaisantes. De plus, les membres votants des conseils sont assidus à leurs réunions. Les personnes répondantes s'estiment bien préparées à y participer et usent de différents moyens utiles pour ce faire. Enfin, le suivi de l'ordre du jour s'opère sans que trop de controverses soient soulevées.

Certaines réserves se doivent toutefois d'être émises. Ainsi, peu de formation semble avoir été offerte au cours de l'année pendant laquelle s'est déroulée l'enquête. Certains empêchements à la bonne préparation ont également été soulevés. Le manque de temps ou encore le surcroît de travail, contraintes surtout soulevées par le personnel enseignant et professionnel, ont ainsi été signalés. Ajoutons qu'une part relativement importante des personnes répondantes soulignent qu'elles manquent d'information ou encore déplorent que l'on distribue les documents le jour même de la réunion.

Une certaine spécificité se dégage en regard de l'implantation et du fonctionnement des conseils d'établissement à l'enseignement **primaire** du secteur **francophone**. En effet, ces écoles comptent sur un personnel professionnel peu nombreux et ayant peu d'expérience des structures de participation scolaire locale, peu formé et pouvant rarement recourir à la consultation de leurs pairs. On observe également que les parents du primaire peuvent davantage recourir à l'aide d'un organisme de participation des parents (OPP) et qu'ils peuvent, dans le cas des petites écoles surtout, davantage consulter leurs pairs que ne le peuvent ceux du secondaire.

La singularité des écoles **secondaires** du secteur **francophone** réside, au-delà de leur composition et de certains éléments de leur fonctionnement, dans le fait que les parents, souvent « experts » de la participation, consultent rarement les autres parents et ne trouvent que rarement appui auprès de l'OPP.

La singularité des écoles **anglophones** s'exprime, quant à elle, par leur tradition d'implication et de démocratie scolaire et par le fait que la démocratie paraît s'y exercer sous un mode davantage consultatif. Ce dernier trait, s'il vaut pour les parents, vaut cependant moins pour les membres des différentes catégories de personnel. Il convient, à cette enseigne, de rappeler que les écoles anglophones sont souvent petites et que la consultation entre les membres du personnel peut perdre de son importance.

Deux autres tendances doivent aussi être dégagées. La première réside dans le fait que ces bons fonctionnement, dynamique et processus n'amènent pas nécessairement ces mêmes personnes à reconnaître que leur



conseil atteint l'ensemble des objectifs visés par sa création, ou encore qu'il améliore significativement différents aspects de la vie de l'école et de ses élèves. Ainsi, si les personnes répondantes (les parents en particulier) assurent que certains effets positifs peuvent être constatés, ces derniers se situeraient cependant en deçà des attentes dont les participants étaient porteurs lors de la création des conseils. La deuxième tendance renvoie au fait que certaines différences de perception quant à des questions éducatives, certaines luttes d'influence ou encore certaines visions potentiellement différentes quant aux finalités des conseils peuvent être dégagées, laissant ainsi percevoir une superposition des perceptions qui n'est pas sans souligner à grands traits la « jeunesse » des conseils d'établissement et la nature précaire de l'équilibre qui s'y exerce.

Il est préférable de s'en tenir à ce constat d'équilibre à consolider, espérant qu'une intention de veille et de réflexion plus poussée puisse être respectée afin que ne soient pas compromis les progrès par ailleurs accomplis. D'autres éléments, positifs⁷ ou plus négatifs⁸, pourraient aussi être évoqués quant à la situation actuelle et future des conseils. Ainsi, il faut tenir compte du fait que ce bilan d'ensemble ne peut, ni ne doit, dépasser en ambition l'âge de ce nouveau modèle de gouverne qui vient à peine de s'implanter et dont on constate qu'il est prometteur.

7. Exemples d'éléments positifs : motivation à la participation en adéquation avec ce qui est attendu des partenaires; satisfaction à l'égard de la formation offerte; reconnaissance de la qualité du travail de la présidence, etc.

8. Exemples d'éléments plus négatifs : effets pervers liés à la nature sélective des processus qui conduisent à la nomination des membres; caractère souvent volatil des mécanismes qui sous-tendent la représentation démocratique, etc.



Pistes de réflexion

Les différentes pistes de réflexion proposées par les chercheurs impliqués dans l'étude s'inscrivent en tout respect de la qualité de ce travail en commun et du caractère profitable de cette collaboration avec les différents partenaires de l'enquête.

Multiplier les angles de prise sur la réalité

- Dans la mesure où des travaux ultérieurs souhaiteraient évaluer le fonctionnement et les effets des CE, il conviendrait d'adopter une approche scientifique permettant de combiner un regard subjectif (opinions et perceptions des personnes répondantes, etc.) et une observation objective de ces mêmes réalités (observation, lecture des ordres du jour, etc.); ces dernières étant le produit de conditions objectives et de représentations sociales.

Réfléchir aux moyens qui favoriseraient une plus grande représentativité des populations

- Comment faciliter la relève du côté des jeunes enseignants et professionnels ?
- Comment motiver à la participation des populations peu présentes au sein des conseils et, plus spécifiquement, celle des parents issus de milieux défavorisés, des familles monoparentales, des minorités culturelles et des pères ?
- Comment rejoindre les parents d'enfants éprouvant des difficultés scolaires ?
- Le relais entre les parents élus et les parents membres de l'OPP reste à parfaire, d'autant que la contribution de cette instance demeure, notamment au sein des écoles de l'enseignement secondaire du secteur francophone, difficile à faire ressortir (cela sans souligner le fait que pareil organisme n'existe pas dans toutes les écoles du Québec). L'amélioration de ce relais politique constituerait sans doute un moyen privilégié pour pallier partiellement le problème de représentativité préalablement souligné.

Identifier les champs d'intervention et les actions reliées à ceux-ci qui permettraient aux conseils de mieux se déployer et d'atteindre davantage les objectifs visés lors de leur création

- Différents progrès restent à faire pour accroître l'incidence des CE sur les diverses dimensions de la vie de l'école et de ses élèves. Il conviendrait à cet effet de s'assurer que tous les acteurs s'entendent sur la nature des pouvoirs réels des conseils et sur les moyens à favoriser afin d'exercer de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible les pouvoirs existants (comprendre et actualiser le mandat).

Former pour instruire mais aussi pour accompagner la phase de déploiement et de consolidation des conseils

- Il importe de s'assurer que tout nouveau participant au conseil pourra bénéficier d'une formation initiale qui sache l'initier à une bonne compréhension des rôles et pouvoirs dévolus au conseil d'établissement. Soulignons à cet effet que les formations déjà offertes détiennent un degré élevé de satisfaction (surtout celles offertes par la CSQ, la FCPPQ et le MEQ).
- La formation devrait certes être axée sur la compréhension du sens et de la portée (limites) du mandat des CE. Mais, elle devrait également porter sur d'autres éléments tels : le lien entre la création du CE et les orientations fondamentales de la réforme de l'éducation en cours; la mise en situation pour apprendre à résoudre



divers problèmes organisationnels; la résolution des différends ou des conflits entre les partenaires; le développement d'une culture de participation politique (avoir le sens du mandat, consulter les autres, représenter l'ensemble des intérêts de son groupe, etc.).

- Nous ne saurions trop insister sur l'importance considérable du rôle exercé par la direction et, plus modeste-ment, par la présidence des conseils. Aussi, croyons-nous qu'il serait pertinent de penser à une formation spécifique où différents thèmes (rôles et fonctions détaillés, animation de réunion) pourraient être abordés et où des mises en situation et des sessions de partage des compétences actuelles pourraient être expérimentées.

Resserrer les modes de fonctionnement

- Bien qu'une majorité des personnes répondantes s'estiment bien préparées aux réunions, que les membres soient assidus aux réunions et que les ordres du jour soient en général respectés, certaines situations plus fâcheuses ont cependant été mentionnées. Notons ainsi, sur le chapitre de la préparation aux réunions, le manque de temps, le surcroît de travail, le manque d'information, la distribution trop tardive de certains documents et la documentation trop volumineuse. Les acteurs du monde de l'éducation pourront ainsi réfléchir aux moyens concrets (planification des réunions, calendrier des tâches et des échéances) pouvant être mis en œuvre pour contourner ces obstacles et améliorer l'efficacité des réunions. Il faudra toutefois faire preuve de discernement dans l'interprétation des divers facteurs. Par exemple, la conciliation de l'idée selon laquelle un certain manque d'information pourrait nuire à la bonne marche des réunions avec le défaut d'une documentation trop volumineuse, ou encore avec l'obstacle du manque de temps, suggère une difficulté à distinguer l'essentiel de l'accessoire dans une contrainte de temps précise.
- Cette difficulté de distinguer l'essentiel de l'accessoire semble aussi influencer sur l'appréciation que font certaines personnes répondantes de l'ordre du jour de leur réunion. Aussi, importe-t-il que tous s'assurent que les réunions soient centrées sur l'exercice des pouvoirs décisionnels du conseil et ne débordent pas sur une trop grande attention portée sur des thématiques qui s'en éloignent.

Réfléchir aux rôles et attentes reliés aux postes de représentantes ou de représentants de la communauté

- La situation des représentantes et des représentants de la communauté paraît assez indécise dans son ensemble (postes comblés, à demi comblés ou encore non comblés). Aussi, existe-t-il un besoin de clarifier ce rôle, de définir son utilité et de mettre en scène des moyens qui permettront de s'assurer que cette utilité soit bien comprise et valorisée.

Accepter le fait que des tensions puissent exister

- Différentes tensions existent entre les membres du conseil. Ainsi, l'ensemble des personnes répondantes s'entendent entre elles pour accorder une influence réduite à la direction. De même, parents et personnel enseignant s'entendent à la fois pour revendiquer pour soi une influence accrue et pour retrancher à l'autre une partie de son influence. Cette dernière opposition, ainsi que les tensions qui l'accompagnent, se fait plus



vive au secteur francophone qu'au secteur anglophone. Elle n'est d'ailleurs pas sans influencer sur la manière selon laquelle le droit de vote des élèves et des membres qui représentent la communauté est réfléchi.

- La perception des divers effets reliés à la mise en place des conseils permet de cerner les domaines sur lesquels des progrès restent à faire (comportement des élèves, reconnaissance professionnelle) et rappelle qu'il existera toujours une distinction entre l'opinion des acteurs de premier plan (enseignants) et les parents, ce qui semble aller de soi. Cette différence d'opinion se traduit également par le fait que les parents voudraient pouvoir exercer davantage de pouvoir sur les services éducatifs offerts par l'école, champ d'intervention que les enseignants perçoivent comme reliés à leur autonomie professionnelle.
- Ces tensions et oppositions étant révélées, ajoutons qu'il paraît illusoire de penser qu'il pourrait en aller autrement, ou encore que des solutions concrètes existent et permettent de totalement harmoniser les visées de chacun. Les conseils d'établissement, comme tous les espaces de participation politique, sont des lieux à intérêts multiples et à équilibre constamment renégocié. Or il semble qu'ils réussissent, à l'heure actuelle, à favoriser le développement de relations saines entre les acteurs du monde de l'éducation, à permettre l'implantation progressive d'une nouvelle gouvernance scolaire et à garantir l'équilibre de l'ensemble du système. Ce ne sont pas là de faibles acquis, et ce, même si un certain recentrage sur l'atteinte des objectifs du conseil (plein déploiement des pouvoirs des conseils; mise en place des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs d'efficacité visés) paraît par ailleurs s'imposer.

Demeurer sensibles aux besoins, aspirations et suggestions exprimés par les participants

- Contrairement à certaines craintes qui ont pu circuler, les personnes qui ont répondu à l'enquête se sont montrées très sensibles à l'importance de tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite scolaire du plus grand nombre des élèves. L'importance unanime accordée aux enjeux relatifs à l'insuffisance des ressources (spécifiquement celles allouées au EHDA), à la gestion de l'école, à la qualité de la formation offerte et au problème de l'échec scolaire, semble refléter un ordre de priorités qu'on ne peut éviter et auquel il faudrait porter une attention accrue.
- La question ouverte portant sur les suggestions fournit une mine d'informations sur des améliorations possibles à apporter au fonctionnement des CE. Nous invitons les divers acteurs du monde scolaire à les prendre en considération, d'autant qu'elles reproduisent, pour certaines du moins, des pistes de solution déjà documentées par les recherches précédentes.

Poursuivre les recherches

- Cette recherche permet déjà d'entrevoir de nombreuses possibilités d'exploitation de la banque de données du sondage à des fins scientifiques et pédagogiques (futurs projets de maîtrise et d'études doctorales). Concernant cette question de l'utilisation future des données, les chercheurs souhaitent, humblement, formuler deux vœux : que l'on entreprenne d'autres recherches permettant d'objectiver le regard porté sur le fonctionnement et les effets des CE, et que les utilisations futures des données de ce sondage servent prioritairement à l'avancement des connaissances et à la démocratisation de la réussite éducative.



Références

Le site Internet du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire :

- <http://www.ulaval.ca/crides/>

Le site Internet de la Centrale des syndicats du Québec :

- <http://www.ceq.qc.ca/>

Le site Internet de la Fédération des comités de parents de la province de Québec :

- <http://www.fcqpq.qc.ca/>

Le site Internet du ministère de l'Éducation :

- <http://www.meq.gouv.qc.ca>

Le site Internet des conseils d'établissement du ministère de l'Éducation :

- <http://www.meq.gouv.qc.ca/conseils>

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES ET DES GRAPHIQUES



1 Caractéristiques des personnes répondantes

Caractéristiques sociodémographiques

Graphique 1: Nombre de personnes rejointes selon le groupe, l'ordre et le secteur d'enseignement

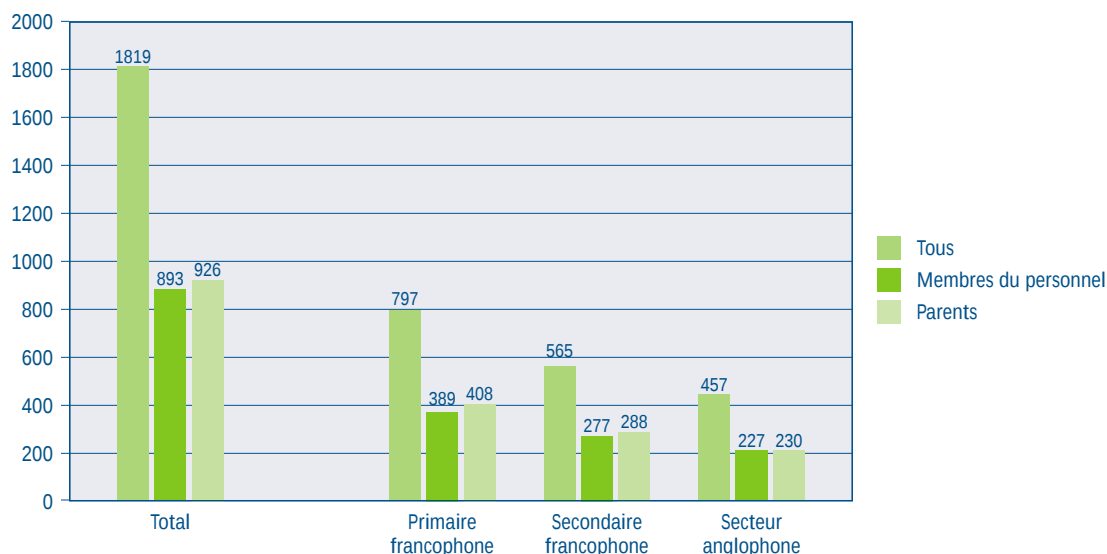


Tableau 1. Profil du personnel enseignant et professionnel

	Primaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secondaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secteur anglophone	Nombre de personnes répondantes
Âge moyen	43,7 ans	300	43,8 ans	227	43,7 ans	178
Années de métier en moyenne	18,5 ans	299	17,4 ans	228	17,3 ans	182
Personnes répondantes de sexe féminin	84,2 %	310	49,6 %	230	79,0 %	186
Personnes répondantes titulaires d'un diplôme de type universitaire	99,3 %	300	98,7 %	223	98,4 %	185
Personnes répondantes nées à l'extérieur du Canada	1,0 %	311	3,0 %	231	15,8 %	190
Personnes répondantes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais	—	310	0,9 %	230	11,3 %	186
Personnes répondantes ayant un revenu familial avant déduction supérieur à 60 000 \$	64,7 %	295	65,5 %	223	62,4 %	170

Tableau 2. Profil du personnel de soutien et de garde

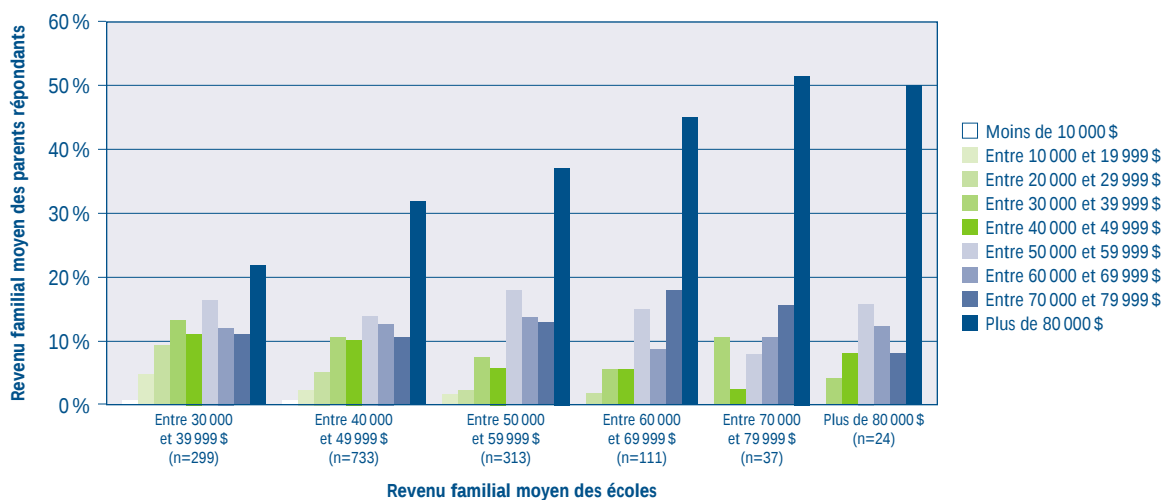
	Primaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secondaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secteur anglophone	Nombre de personnes répondantes
Âge moyen	42,3 ans	67	44,3 ans	43	45,1 ans	29
Années de métier en moyenne	13,7 ans	67	18,1 ans	43	15,3 ans	30
Personnes répondantes de sexe féminin	88,2 %	68	67,4 %	43	83,3 %	30
Personnes répondantes titulaires d'un diplôme de type universitaire	24,2 %	66	29,3 %	41	23,1 %	26
Personnes répondantes nées à l'extérieur du Canada	—	68	4,7 %	43	23,3 %	30
Personnes répondantes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais	—	68	2,3 %	43	6,7 %	30
Personnes répondantes ayant un revenu familial avant déduction supérieur à 60 000 \$	43,8 %	64	52,4 %	42	39,3 %	28

Tableau 3. Profil des parents

	Primaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secondaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secteur anglophone	Nombre de personnes répondantes
Âge moyen	39,6 ans	405	45,1 ans	278	41,8 ans	218
Personnes répondantes de sexe féminin	74,0 %	407	68,7 %	284	74,1 %	228
Personnes répondantes en situation d'activité ⁹	83,6 %	396	84,7 %	274	87,0 %	223
Personnes répondantes titulaires d'un diplôme de type universitaire	45,2 %	389	32,6 %	273	45,5 %	222
Personnes répondantes ayant un revenu familial avant déduction supérieur à 60 000 \$	52,7 %	389	50,2 %	277	66,2 %	213
Personnes répondantes nées à l'extérieur du Canada	2,7 %	403	4,2 %	285	14,5 %	227
Personnes répondantes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais	1,2 %	405	1,0 %	287	15,2 %	224
Personnes répondantes mariées ou vivant en union libre	92,1 %	403	91,6 %	284	91,7 %	227
Enfants inscrits en classe enrichie	4,6 %	374	29,3 %	269	23,0 %	207

9. Travaillent à temps plein, à temps partiel ou encore sont sans emploi mais à la recherche d'un emploi.

Graphique 2 : Croisement entre le revenu familial moyen des parents répondants et le revenu familial moyen des parents de leur école d'attache



Expérience de participation à des structures de représentation

Tableau 4. Expérience de participation du personnel enseignant et professionnel

	Primaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secondaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secteur anglophone	Nombre de personnes répondantes
Personnes répondantes exerçant une fonction syndicale	11,9 %	310	22,5 %	231	21,3 %	188
Personnes répondantes dont la tâche est compensée pour leur participation	27,3 %	308	25,4 %	228	4,8 %	187
Personnes répondantes qui signalent que plus de 50 % des membres étaient présents lors de leur élection à l'assemblée générale	75,1 %	253	80,3 %	223	76,4 %	170
Pourcentage d'élection pour le poste occupé au CE	18,0 %	310	36,0 %	231	9,0 %	188
Personnes répondantes membres d'une autre structure de participation scolaire l'année précédant la mise en place des CE	50,0 %	282	47,0 %	221	49,0 %	160
Personnes répondantes siégeant à leur CE depuis au moins deux ans	70,2 %	309	58,4 %	231	61,2 %	188

Tableau 5. Expérience de participation du personnel de soutien et de garde

	Primaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secondaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secteur anglophone	Nombre de personnes répondantes
Personnes répondantes exerçant une fonction syndicale	14,7 %	68	17,1 %	41	24,1 %	29
Personnes répondantes dont la tâche est compensée pour leur participation	19,4 %	67	16,3 %	43	3,30 %	30
Personnes répondantes qui signalent que plus de 50 % des membres étaient présents lors de leur élection	45,7 %	46	57,1 %	42	51,7 %	29
Pourcentage d'élection pour le poste occupé au CE	17,0 %	66	40,0 %	43	23,0 %	30
Personnes répondantes membres d'une autre structure de participation scolaire l'année précédant la mise en place des CE	31,0 %	64	19,0 %	42	35,0 %	26
Personnes répondantes siégeant à leur CE depuis au moins deux ans	80,6 %	67	62,8 %	43	63,3 %	30

Tableau 6. Expérience de participation des parents

	Primaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secondaire francophone	Nombre de personnes répondantes	Secteur anglophone	Nombre de personnes répondantes
Nombre moyen de personnes présentes lors de l'élection	40	391	48	276	41	223
Pourcentage d'élection pour le poste occupé au CE	56,0 %	408	45,0 %	286	63,0 %	229
Personnes répondantes membres d'une structure impliquant les parents avant la mise en place des CE	41,0 %	408	67,0 %	288	65,0 %	230
Personnes répondantes siégeant à leur CE depuis au moins deux ans	69,8 %	404	72,9 %	284	71,2 %	229
Personnes répondantes qui exercent la fonction de président au sein de leur CE	32,1 %	408	25,8 %	287	19,6 %	230

Motivation à la participation

Tableau 7. Raisons qui ont motivé les personnes répondantes à participer au conseil d'établissement

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque affirmation. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Moyenne Personnel	Moyenne Parents	Moyenne Personnel	Moyenne Parents	Moyenne Personnel	Moyenne Parents
Je voulais être au courant des décisions prises à l'école	1,42	1,15	1,29	1,12	1,18	1,07
Je voulais assurer une représentation de mon groupe professionnel	1,48	–	1,46	–	1,39	–
Je voulais assurer une représentation du groupe des membres du personnel en général	1,33	–	1,27	–	1,32	–
Je voulais contribuer à l'amélioration de la réussite éducative dans l'école	1,43	1,43	1,39	1,44	1,5	1,59
Je voulais assurer une représentation du groupe des parents	–	1,59	–	1,44	–	1,41
Je voulais avoir un impact sur les décisions de l'école	1,67	1,58	1,51	1,56	1,42	1,36
Je pense que mon expérience personnelle et professionnelle peut être un apport pour l'école	–	1,69	–	1,68	–	1,53
J'aime m'impliquer socialement	–	1,54	–	1,51	–	2,22
Je voulais que de meilleurs liens se créent entre le personnel et les parents	1,85	1,73	1,85	1,73	1,65	1,54
Je voulais assurer de meilleurs liens entre l'école et la communauté	2,02	2,03	2,03	2,06	1,73	1,76
Je voulais que mon enfant se sente fier d'avoir des parents qui s'occupent de lui	–	2,32	–	2,28	–	2,04
Je voulais m'assurer d'une meilleure réussite scolaire pour mon enfant	–	2,31	–	2,17	–	2,64
Pour acquérir de l'expérience dans une organisation	–	2,35	–	2,40	–	2,69
Je voulais m'assurer que mes conditions de travail soient respectées	2,71	–	2,67	–	2,69	–
Je voulais faire contrepoids au pouvoir des parents	3,03	–	3,06	–	2,31	–
Personne d'autre ne voulait participer	2,69	3,30	2,80	3,02	2,57	3,42

Tableau 7. Raisons qui ont motivé les personnes répondantes à participer au conseil d'établissement (Suite)

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque affirmation. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Moyenne Personnel	Moyenne Parents	Moyenne Personnel	Moyenne Parents	Moyenne Personnel	Moyenne Parents
Je voulais régler un problème existant à l'école	3,42	3,13	3,02	3,03	2,48	2,47
Je voulais faire contrepoids au pouvoir de la direction	3,34	–	3,02	–	2,61	–
Je voulais assurer une représentation d'une catégorie d'élèves en particulier (ex. : élèves handicapés)	–	3,42	–	3,22	–	2,8
J'étais préoccupé(e) de la place de la religion à l'école	3,58	3,27	3,38	3,24	3,31	3,03
Je voulais régler un problème vécu par mon enfant	–	3,66	–	3,58	–	3,64

Échelle de 1 à 4, 1 signifiant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ». Les tirets montrent que les énoncés ne s'appliquent pas au groupe concerné.

Formation des membres

Tableau 8. Organismes dispensateurs des formations données

	Tous (n=689)	Enseignants et professionnels (n=307)	Soutien et garde (n=39)	Parents (n=343)
Le ministère de l'Éducation (n=29)	4,2 %	2,6 %	2,6 %	5,8 %
La commission scolaire (n=224)	32,5 %	17,3 %	51,3 %	44,0 %
La Centrale des syndicats du Québec ou ses affiliés (n=165)	23,9 %	50,8 %	23,1 %	–
Une autre organisation syndicale (n=25)	3,6 %	6,5 %	12,8 %	–
L'Association provinciale des enseignants et enseignantes du Québec (APEQ) (n=61)	8,9 %	19,5 %	2,6 %	–
La Fédération des comités de parents de la province du Québec (n=106)	15,4 %	–	–	30,9 %
Autre (n=79)	11,5 %	3,3 %	7,7 %	19,3 %
Total (n=689)	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 9. Satisfaction à l'égard de la formation reçue

	Tous (n=684)	Enseignants et professionnels (n=305)	Soutien et garde (n=39)	Parents (n=340)
Le ministère de l'Éducation (n=29)	1,69	1,75	1,00	1,70
La commission scolaire (n=223)	1,93	1,92	1,80	1,95
La Centrale des syndicats du Québec ou ses affiliés (n=164)	1,66	1,66	1,67	—
Une autre organisation syndicale (n=25)	1,96	1,95	2,00	—
L'Association provinciale des enseignants et enseignantes du Québec (APEQ) (n=61)	1,67	1,67	2,00	—
La Fédération des comités de parents de la province de Québec (n=105)	1,67	—	—	1,67
Autre (n=77)	1,82	2,11	2,00	1,77
Total (n=684)	1,78	1,74	1,79	1,81

Échelle de satisfaction de 1 à 4, 1 égalant « Très satisfait », 2 « Assez satisfait », 3 « Assez insatisfait » et 4, « Très insatisfait ».

Opinions sur les priorités du système scolaire du Québec

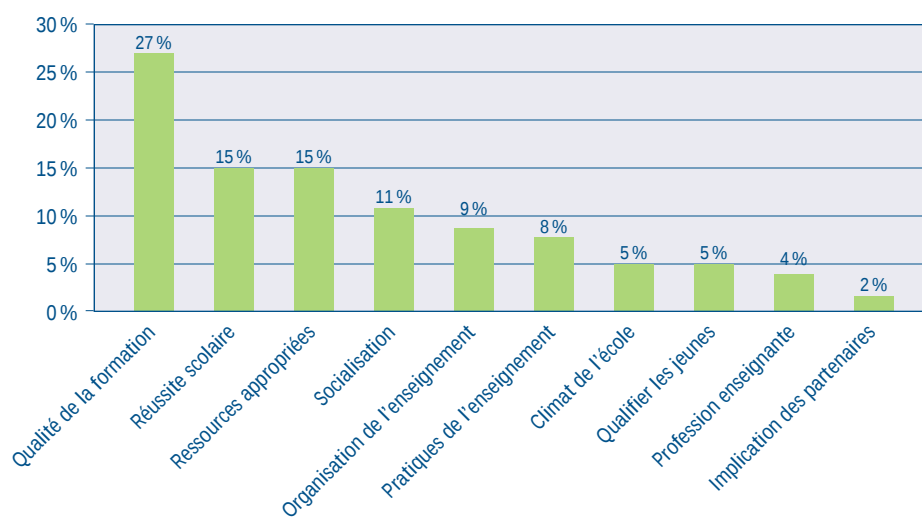
Tableau 10. Priorités du système scolaire québécois relativement au domaine de la qualité de la formation

	Tous	Membres du personnel	Parents
Donner une formation solide dans les matières de base (français, lecture, écriture, mathématiques)	51 %	44 %	55 %
Placer les besoins de la clientèle (les élèves) au centre des priorités	10 %	15 %	7 %
Développer les savoir-faire et les compétences des jeunes	6 %	8 %	4 %
Rehausser le niveau d'exigences	6 %	9 %	4 %
Instituer un curriculum adapté	5 %	6 %	4 %
S'assurer que les élèves aient droit à une formation qui leur permet de s'ouvrir à différentes formes de connaissances (histoire et économie; arts et musique; technique et informatique, etc.)	5 %	4 %	5 %
Donner une formation équilibrée	4 %	6 %	3 %
Favoriser l'excellence (mesures pour les élèves doués)	4 %	2 %	5 %
Renforcer le bilinguisme (enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde)	4 %	0 %	7 %
Dispenser des cours d'éducation manuelle depuis l'école primaire	1 %	1 %	0 %
Stabiliser les programmes d'enseignement (moins de réforme)	1 %	2 %	1 %
Accorder une place importante à la musique et à l'éducation physique	1 %	0 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Tableau 11. Priorités du système scolaire québécois relativement au domaine de la réussite scolaire

	Tous	Membres du personnel	Parents
Renforcer les mesures d'intervention auprès des élèves en difficulté d'adaptation scolaire et d'apprentissage	33,7 %	35,6 %	31,7 %
Motiver les élèves à la réussite scolaire	21,2 %	23,1 %	19,2 %
Combattre le décrochage	19,2 %	13,5 %	25,0 %
Favoriser l'égalité des chances (augmenter les chances de réussite pour les défavorisés)	15,9 %	16,3 %	15,4 %
Renforcer les mesures d'intervention auprès des élèves présentant des difficultés de comportement	4,3 %	5,8 %	2,9 %
Promouvoir des programmes pour combattre l'échec scolaire	2,9 %	1,9 %	3,8 %
Promouvoir des programmes d'aide aux devoirs	2,4 %	2,9 %	1,9 %
Mieux intégrer les élèves handicapés	0,5 %	1,0 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %

Graphique 3 : Pourcentage de mentions relatives aux priorités soulevées par l'ensemble des répondants (nombre de personnes répondantes = 1704; nombre total de mentions = 3164)



Opinions sur une série de questions éducatives

Tableau 12. Notation du système scolaire et de l'école locale

	Moyenne	Écart type	Nombre de personnes répondantes
Notation du système scolaire québécois	3,02	0,77	1804
Notation de mon école	2,27	0,76	1804

Échelle de notation de « A » à « E ». « A » a été codé comme valant « 1 », et « E », 5.

Tableau 13. Opinion sur la qualité de l'éducation

« Par rapport à l'éducation que vous avez reçue, trouvez-vous que la qualité de l'éducation s'est améliorée, détériorée ou qu'elle est restée la même ? »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
« La qualité de l'éducation s'est détériorée »	43,4 %	38,8 %	48,7 %	52,1 %	55,0 %	49,3 %
« La qualité de l'éducation est restée à peu près la même »	28,3 %	30,1 %	33,8 %	26,4 %	21,4 %	23,8 %
« La qualité de l'éducation s'est améliorée »	28,3 %	31,1 %	17,5 %	21,5 %	23,6 %	26,9 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 14. Opinion sur les matières scolaires de base

« L'école s'est trop éloignée des matières de base, comme la lecture, l'écriture et les mathématiques. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	21,7 %	19,0 %	19,3 %	26,6 %	31,5 %	22,1 %
Assez d'accord	25,1 %	27,3 %	27,3 %	30,4 %	33,3 %	35,4 %
Assez en désaccord	32,4 %	38,4 %	40,0 %	32,5 %	21,6 %	24,3 %
Tout à fait en désaccord	20,9 %	15,3 %	13,5 %	10,5 %	13,5 %	18,1 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 15. Opinions sur les changements en cours

« L'ensemble des changements actuellement en cours va améliorer la qualité de l'éducation. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	9,4 %	13,4 %	4,8 %	14,4 %	9,9 %	15,6 %
Assez d'accord	48,3 %	57,6 %	52,4 %	58,1 %	39,5 %	48,4 %
Assez en désaccord	33,5 %	24,5 %	35,4 %	23,2 %	35,4 %	24,4 %
Tout à fait en désaccord	8,8 %	4,5 %	7,4 %	4,2 %	15,2 %	11,6 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 16. Opinion sur la rapidité des changements

« L'ensemble des changements actuellement en cours se fait trop rapidement. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	49,2 %	27,1 %	38,5 %	22,5 %	53,1 %	43,1 %
Assez d'accord	36,1 %	37,9 %	40,3 %	39,6 %	34,8 %	37,8 %
Assez en désaccord	11,6 %	30,5 %	18,3 %	34,0 %	10,7 %	15,6 %
Tout à fait en désaccord	3,2 %	4,4 %	2,9 %	3,9 %	1,3 %	3,6 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 17. Opinion sur la décentralisation des pouvoirs

« La décentralisation en cours va accentuer les écarts entre les écoles. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	34,5 %	16,1 %	27,9 %	10,9 %	27,8 %	16,0 %
Assez d'accord	44,6 %	31,0 %	44,1 %	44,5 %	50,5 %	45,1 %
Assez en désaccord	16,0 %	41,3 %	22,1 %	36,1 %	16,2 %	30,0 %
Tout à fait en désaccord	4,9 %	11,6 %	5,9 %	8,4 %	5,6 %	8,9 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 18. Opinion sur la divergence de formation d'une école à l'autre

« Certains pouvoirs conférés aux CE pourraient faire en sorte que la formation dispensée aux élèves diverge trop d'une école à l'autre. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	27,7 %	7,0 %	18,8 %	7,4 %	18,8 %	9,1 %
Assez d'accord	38,0 %	29,6 %	39,0 %	28,8 %	44,5 %	32,0 %
Assez en désaccord	28,5 %	48,2 %	33,8 %	50,5 %	30,7 %	43,8 %
Tout à fait en désaccord	5,9 %	15,1 %	8,5 %	13,3 %	6,0 %	15,1 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 19. Opinion sur l'évaluation de l'école en fonction des résultats scolaires des élèves

« L'école devrait être évaluée en fonction des résultats scolaires de ses élèves. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	4,2 %	12,1 %	2,6 %	17,5 %	7,2 %	22,4 %
Assez d'accord	9,7 %	32,8 %	9,2 %	28,3 %	33,2 %	44,8 %
Assez en désaccord	30,3 %	36,3 %	37,6 %	32,9 %	29,1 %	20,6 %
Tout à fait en désaccord	55,8 %	18,8 %	50,6 %	21,3 %	30,5 %	12,1 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 20. Opinion sur la concurrence entre les écoles

« La concurrence entre les écoles améliore la qualité de l'éducation. »	Primaire francophone		Secondaire francophone		Secteur anglophone	
	Personnel	Parents	Personnel	Parents	Personnel	Parents
Tout à fait d'accord	1,3 %	7,2 %	5,1 %	11,2 %	3,2 %	9,7 %
Assez d'accord	12,9 %	22,5 %	16,9 %	26,2 %	24,9 %	38,1 %
Assez en désaccord	32,0 %	38,3 %	36,0 %	34,6 %	29,9 %	30,5 %
Tout à fait en désaccord	53,8 %	32,1 %	41,9 %	28,0 %	42,1 %	21,7 %
Tous	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Fonctionnement des conseils 2

Tableau 21. Assiduité des membres aux séances du conseil d'établissement

	Tous (moyenne)	Primaire francophone (moyenne)	Secondaire francophone (moyenne)	Secteur anglophone (moyenne)
La direction	1,02	1,01	1,01	1,04
Le président ou la présidente	1,08	1,07	1,10	1,07
Le personnel enseignant	1,44	1,41	1,49	1,42
Les parents	1,67	1,63	1,65	1,78
Le personnel des services de garde	1,82	1,74	–	2,02
Le personnel de soutien	1,83	1,87	1,74	1,90
Le personnel professionnel	1,85	1,97	1,61	2,01
Les élèves du 2 ^e cycle du secondaire	1,95	–	1,92	2,07
Les représentants et représentantes de la communauté	2,39	2,31	2,40	2,50
Le public	3,34	3,33	3,51	3,16

Échelle de fréquence de 1 à 4, 1 égalant « Tout le temps », 2 « Souvent », 3 « Parfois » et 4, « Jamais ».

Tableau 22. Appréciation du temps accordé aux différents points à l'ordre du jour

« Pour chaque catégorie de points pouvant être traités à l'ordre du jour, indiquez votre appréciation du temps qui y est consacré. »	Tous (moyenne)	Enseignants et professionnels (moyenne)	Soutien et garde (moyenne)	Parents (moyenne)
1- Adoption de l'ordre du jour	0,03	0,04	0,01	0,02
2- Lecture, adoption du procès-verbal et suivi	0,06	0,09	0,09	0,04
3- Correspondance et communications	0,06	0,16	0,13	-0,03
4- Informations de la direction	0,09	0,13	0,06	0,06
5- Informations de la présidence	0,02	0,07	0,06	-0,02
6- Questions relatives aux fonctions et pouvoirs généraux (projet éducatif, politique d'encadrement, règles de conduite, avis et consultation à la commission scolaire, bilan d'activités, etc.)	-0,16	-0,08	-0,09	-0,23
7- Questions relatives aux services éducatifs (régime pédagogique, matières obligatoires, activités éducatives, services complémentaires, etc.)	-0,22	-0,16	-0,29	-0,07
8- Questions relatives aux services extrascolaires (enseignement hors-périodes, fourniture de biens et services, etc.)	-0,17	-0,09	-0,09	-0,25
9- Questions relatives aux ressources matérielles et financières (budget, locaux, dons, subventions, etc.)	-0,13	-0,05	-0,12	-0,19
10- Interventions du public	-0,09	-0,05	-0,03	-0,13
11- Point varia	0,01	0,06	0,00	-0,03
12- Questions ne relevant pas du CE	0,28	0,45	0,24	0,15
Total	-0,03	0,03	0,01	-0,08

Échelle de temps de -1 à +1, -1 égalant « Pas assez de temps », 0 égalant « Assez de temps » et 1, « Trop de temps ».

Tableau 23. Secrétariat des réunions du conseil d'établissement

Personne qui assume la fonction de secrétaire	Primaire francophone	Secondaire francophone	Secteur anglophone
Un membre votant du CE nommé par les autres membres	50,2 %	35,8 %	61,7 %
La direction	14,8 %	17,1 %	5,0 %
Les membres du CE s'acquittent de cette tâche en alternance	13,6 %	6,2 %	11,6 %
Un ou une secrétaire de l'école	9,1 %	26,0 %	5,9 %
Une personne engagée par le CE	4,6 %	4,0 %	8,2 %
La personne représentant le personnel de soutien au sein du CE	4,1 %	3,6 %	3,9 %
Une personne désignée par la direction de l'école	3,7 %	7,3 %	3,6 %

Participation au conseil, dynamique relationnelle et processus décisionnel 3

Participation des membres

Tableau 24. Énoncés relatifs à la participation des membres

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque énoncé. »	Moyenne	Écart type	Nombre
J'ai l'impression de jouer un rôle actif au sein de mon conseil	1,81	0,76	1798
Participer aux réunions du CE est une activité agréable pour moi	1,81	0,79	1795
Ma participation au conseil me demande trop d'énergie	3,19	0,81	1804
La plupart du temps, les réunions du conseil m'ennuient	3,29	0,82	1806
J'ai l'impression de perdre mon temps en assistant aux réunions du CE	3,30	0,85	1796
Total	1,77	0,60	1809

Échelle d'accord de 1 à 4, 1 égalant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ».

Compréhension des rôles et des pouvoirs

Tableau 25. Énoncés sur la compréhension des rôles et des pouvoirs

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque énoncé. »	Moyenne	Écart type	Nombre
Je comprends bien le fonctionnement de mon CE	1,63	0,63	1806
J'ai une bonne compréhension des rôles et pouvoirs attribués au sein de mon conseil	1,80	0,71	1809
J'ai une bonne connaissance des documents législatifs et administratifs auxquels on se réfère lors des réunions	2,11	0,74	1805
J'éprouve de la difficulté à interpréter la Loi sur l'instruction publique	2,84	0,86	1799
J'arrive mal à différencier les pouvoirs qui relèvent du conseil d'établissement par rapport à ceux des autres instances (direction, commission scolaire, organisme de participation des parents, etc.)	2,87	0,93	1803
Total	1,96	0,57	1814

Échelle d'accord de 1 à 4, 1 égalant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ».

Dynamique relationnelle au conseil

Tableau 26. Qualification des relations entre les membres

« Comment qualifiez-vous les relations entre les personnes suivantes au sein de votre conseil d'établissement? »	Moyenne	Écart type	Nombre
Relations entre la présidence et les parents	1,36	0,52	1804
Relations entre la présidence et la direction	1,38	0,57	1806
Relations entre la présidence et les membres du conseil en général	1,41	0,54	1798
Relations entre les parents et le personnel	1,46	0,57	1806
Relations entre la direction et les membres du conseil en général	1,49	0,59	1801
Relations entre la présidence et les membres du personnel	1,49	0,58	1800
Relations entre les parents et la direction	1,50	0,65	1806
Relations entre le personnel et la direction	1,59	0,66	1796
Tous	1,46	0,45	1792

Échelle de qualité de 1 à 4, 1 égalant « Très bonnes », 2 « Assez bonnes », 3 « Assez mauvaises » et 4 « Très mauvaises ».

Tableau 27. Entente au conseil

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque énoncé. »	Moyenne	Écart type	Nombre
Les droits de parole sont toujours respectés dans mon conseil	1,45	0,68	1809
Les réunions de mon conseil d'établissement sont bien organisées	1,57	0,68	1814
Un bon esprit d'équipe règne au sein de mon conseil d'établissement	1,68	0,79	1810
Il est facile d'obtenir le consensus au sein de mon conseil	1,80	0,75	1808
Les points de vue minoritaires sont pris en considération dans mon conseil d'établissement	1,90	0,75	1789
Total	1,68	0,52	1813

Échelle d'accord de 1 à 4, 1 égalant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ».

Tableau 28. Tensions au conseil

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque énoncé. »	Moyenne	Écart type	Nombre
J'ai de la difficulté à bien faire valoir mon point de vue lors des délibérations du CE	3,45	0,76	1803
Certains membres de mon CE utilisent un jargon que les autres membres ont de la difficulté à comprendre	3,37	0,80	1808
J'ai souvent peur de prendre de mauvaises décisions	3,36	0,76	1806
Les relations entre les membres de mon CE sont tendues	3,33	0,85	1804
J'ai l'impression que les membres de mon CE travaillent chacun de leur côté, sans vraiment former un groupe	3,17	0,88	1805
Total	3,34	0,54	1809

Échelle d'accord de 1 à 4, 1 égalant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ».

Tableau 29. Limites de la participation (dépassement du mandat)

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque énoncé. »	Moyenne	Écart type	Nombre
Des parents membres de mon CE soulèvent des questions liées à une problématique spécifique à leur(s) propre(s) enfant(s) qui ne relèvent pas de la responsabilité du CE	3,12	0,72	1809
Des parents membres de mon CE utilisent le temps des réunions pour discuter de questions relatives aux ressources humaines (problèmes avec le personnel, évaluation des professeurs, etc.), qui ne relèvent pas de la responsabilité du CE	3,55	0,62	1807
Des membres du personnel utilisent le temps des réunions du CE pour discuter de relations de travail, ce qui ne relève pas de la responsabilité du CE	3,66	0,57	1811
Les membres du personnel utilisent le temps des réunions du CE pour discuter d'éléments liés à leur propre tâche de travail qui ne relèvent pas du CE	3,68	0,54	1810
Total	3,50	0,46	1815

Échelle de fréquence de 1 à 4, 1 égalant « Très souvent », 2 « Assez souvent », 3 « Peu souvent » et 4 « Jamais ».

Appréciation du rôle exercé par la direction de l'école et par la présidence du conseil

Tableau 30. Appréciation du rôle de la direction

« Lors des réunions du conseil, la direction... »	Moyenne	Écart type	Nombre
Donne suite aux décisions prises par le CE	1,48	0,64	1793
Sait expliquer clairement le fonctionnement de l'école aux membres du CE	1,49	0,66	1800
Sait communiquer sa vision de l'école	1,54	0,71	1800
Informe les membres des démarches qui ont précédé les propositions qu'elle soumet au CE	1,64	0,77	1794
Favorise la participation des membres aux délibérations du CE	1,69	0,79	1789
Facilite le travail des membres du CE en offrant soutien et conseils	1,83	0,78	1781
Dirige le CE à la place de la présidence	3,34	0,85	1789
Présente des propositions qui n'ont pas été élaborées avec la participation du personnel ou des enseignants et enseignantes alors que cela était requis par la Loi sur l'instruction publique	3,49	0,73	1773
Total	1,60	0,51	1802

Échelle de fréquence de 1 à 4, 1 égalant « Toujours », 2 « Souvent », 3 « Rarement » et 4 « Jamais ».

Tableau 31. Appréciation du rôle de la présidence

« Lors des réunions du conseil, la présidence... »	Moyenne	Écart type	Nombre
Est fidèle à l'ordre du jour	1,31	0,51	1810
Assure à chacun la liberté d'exprimer son opinion	1,32	0,54	1807
Remplit son rôle au sein du CE	1,35	0,57	1803
S'assure que le climat du CE est respectueux	1,37	0,60	1805
Distribue les droits de parole de façon adéquate	1,43	0,64	1800
Donne ou fait donner les explications relatives à chaque sujet	1,52	0,67	1802
Fait une animation dynamique	1,73	0,78	1803
Total	1,43	0,47	1801

Échelle de fréquence de 1 à 4, 1 égalant « Toujours », 2 « Souvent », 3 « Rarement » et 4 « Jamais ».

Tableau 32. Processus décisionnel

« Indiquez votre degré d'accord avec chaque énoncé. »	Moyenne	Écart type	Nombre
L'opinion de chacun est prise en considération lors des discussions du CE	1,56	0,67	1811
Les membres sont informés des résultats concrets des décisions prises	1,63	0,70	1806
Les compétences de chacun sont respectées dans le processus décisionnel	1,70	0,68	1802
Je suis satisfait(e) du processus décisionnel dans mon CE	1,71	0,72	1806
J'ai la capacité d'influencer les décisions lors des séances du CE	1,93	0,74	1808
Total	1,70	0,56	1814

Échelle d'accord de 1 à 4, 1 égalant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ».

Décisions prises au conseil

Tableau 33. Décisions prises au conseil d'établissement

« Cochez les thèmes pour lesquels votre conseil a pris une décision. »	Nombre de personnes répondantes qui ont signalé que leur CE a pris une décision sur ce thème	Pourcentage d'occurrence ¹⁰
Le budget de l'école	1519	84 %
La programmation d'activités éducatives qui nécessitent un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur de l'école	1452	80 %
Le projet éducatif	1432	79 %
La définition des règles de conduite et mesures de sécurité	1386	76 %
La politique d'encadrement des élèves	1335	73 %
La sollicitation de dons ou de contributions financières	1303	72 %
La répartition du temps alloué pour chaque matière	1242	68 %
L'utilisation des locaux	1184	65 %
Les modalités d'application du régime pédagogique	1071	59 %
Les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes	931	51 %
L'obligation d'informer et de rendre compte de la qualité des services offerts par l'école	870	48 %
La mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers	802	44 %

10. En d'autres termes, 84 % de l'ensemble des répondants signalent que leur conseil a pris une décision sur le budget de l'école (par exemple). Rappelons que le nombre total de répondants se chiffre à 1819.

Tableau 34. Satisfaction par rapport aux décisions prises

« Indiquez votre degré de satisfaction par rapport aux décisions prises. »	Moyenne	Écart type	Nombre
La programmation d'activités éducatives qui nécessitent un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur de l'école	1,50	0,66	1435
L'utilisation des locaux	1,60	0,71	1174
La définition des règles de conduite et mesures de sécurité	1,61	0,71	1370
La sollicitation de dons ou de contributions financières	1,65	0,70	1285
La politique d'encadrement des élèves	1,67	0,70	1317
Le projet éducatif	1,71	0,75	1410
Les modalités d'application du régime pédagogique	1,75	0,70	1058
L'obligation d'informer et de rendre compte de la qualité des services offerts par l'école	1,76	0,78	855
Les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes	1,79	0,76	921
Le budget de l'école	1,81	0,74	1496
La répartition du temps alloué pour chaque matière	1,81	0,80	1226
La mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers	1,86	0,86	793
Total de l'échelle	1,69	0,56	620

Échelle de satisfaction de 1 à 4, 1 égalant « Très satisfaisant », 2 « Assez satisfaisant », 3 « Assez insatisfaisant » et 4 « Très insatisfaisant ».

Contribution des personnes aux travaux du conseil

Tableau 35. Influence actuelle des personnes

« Quelle est votre appréciation de l'influence des personnes suivantes au sein de votre conseil d'établissement? »	Moyenne	Écart type	Nombre
La direction	0,65	0,52	1347
Le personnel enseignant	0,29	0,58	1339
La présidence	0,13	0,65	1349
Les parents	0,05	0,65	1343
Le personnel professionnel	-0,12	0,64	1066
Le personnel des services de garde	-0,20	0,65	519
Le personnel de soutien	-0,33	0,63	1124
Les élèves	-0,47	0,62	455
Les représentants et représentantes de la communauté	-0,49	0,59	957
Tous ¹¹	0,14	0,37	1346

Échelle d'appréciation de l'influence, de -1 à 1, -1 égalant « Peu d'influence », 0 « Assez d'influence » et 1 « Beaucoup d'influence ».

11. Cette échelle a été calculée en ne tenant pas compte de l'influence des personnes suivantes : personnel des services de garde, élèves et représentants de la communauté.

Tableau 36. Influence que les personnes devraient avoir

« Quelle est votre appréciation de l'influence que les personnes suivantes devraient avoir? »	Moyenne	Écart type	Nombre
La direction	-0,13	0,50	1797
Le personnel enseignant	0,11	0,48	1804
La présidence	0,13	0,47	1807
Le personnel des services de garde	0,14	0,49	841
Le personnel professionnel	0,19	0,48	1466
Le personnel de soutien	0,19	0,51	1574
Les parents	0,24	0,57	1326
Les élèves	0,25	0,54	1804
Les représentants et représentantes de la communauté	0,42	0,58	846
Tous	0,15	0,25	1810

Échelle d'appréciation de l'influence, de -1 à 1, -1 égalant « Moins d'influence », 0 « La même influence » et 1 « Plus d'influence ».

4 Influence des conseils sur la vie de l'école

Tableau 37. Anticipation de l'influence des CE avant leur création

« Avant d'y participer, pensiez-vous que le conseil d'établissement aurait une influence sur les aspects suivants de la vie de l'école et de ses élèves ? »	Moyenne	Écart type	Nombre
Capacité de trouver des solutions innovatrices	0,73	0,48	1778
Ouverture de l'école à son milieu	0,70	0,48	1778
Relations entre les parents et la direction	0,68	0,54	1772
Participation des parents à l'école	0,67	0,59	1788
Relations entre les parents et les membres du personnel	0,64	0,60	1779
Utilisation des ressources à la disposition de l'école	0,58	0,53	1774
Participation de la communauté	0,57	0,54	1778
Réussite scolaire des élèves	0,55	0,51	1792
Autonomie de l'école	0,54	0,62	1781
Climat de l'école	0,53	0,57	1780
Fonctionnement de l'administration de l'école	0,47	0,59	1777
Soutien aux élèves en difficulté	0,47	0,51	1778
Reconnaissance des compétences professionnelles	0,42	0,55	1767
Style de gestion de la direction	0,41	0,56	1775
Comportement des élèves	0,31	0,48	1781
Total	0,55	0,34	1769

Échelle d'influence de -1 à +1, -1 égalant « Aurait une influence négative », 0 « N'aurait pas d'influence » et +1 « Aurait une influence positive ».

12. Cette échelle a été calculée en ne tenant pas compte de l'influence des personnes suivantes : personnel des services de garde, élèves et représentants de la communauté.

Tableau 38. Évaluation de l'influence du CE selon l'expérience des membres

« Selon votre expérience de l'année en cours, comment évaluez-vous les effets de la mise en place du conseil d'établissement sur les aspects suivants de la vie de l'école et de ses élèves? »	Moyenne	Écart type	Nombre
Capacité de trouver des solutions innovatrices	0,48	0,53	1775
Ouverture de l'école à son milieu	0,41	0,52	1773
Participation des parents à l'école	0,35	0,60	1782
Relations entre les parents et les membres du personnel	0,32	0,56	1780
Participation de la communauté	0,31	0,52	1778
Relations entre les parents et la direction	0,30	0,57	1778
Utilisation des ressources à la disposition de l'école	0,28	0,49	1774
Autonomie de l'école	0,27	0,51	1770
Soutien aux élèves en difficulté	0,24	0,49	1778
Réussite scolaire des élèves	0,22	0,45	1767
Climat de l'école	0,21	0,51	1778
Style de gestion de la direction	0,20	0,49	1766
Fonctionnement de l'administration de l'école	0,20	0,48	1766
Reconnaissance des compétences professionnelles	0,18	0,43	1769
Comportement des élèves	0,15	0,41	1772
Total	0,27	0,31	1749

Échelle de changement de -1 à +1, -1 égalant « A détérioré », 0 « N'a rien changé » et +1 « A amélioré ».

Tableau 39. Atteinte des objectifs des conseils

« Mon conseil permet de... »	Moyenne	Écart type	Nombre
Rapprocher le lieu de décision du lieu de l'action	2,07	0,76	1789
Favoriser une meilleure implication des parents dans la vie de l'école	2,16	0,85	1788
Convenir de moyens pour favoriser la réussite éducative des élèves	2,20	0,83	1788
Assurer une plus grande collaboration entre les personnes qui offrent les services et ceux qui les reçoivent	2,23	0,79	1775
Viser à ce que l'école développe des liens plus étroits avec son milieu	2,24	0,82	1786
Total	2,18	0,66	1784

Échelle d'accord de 1 à 4, 1 égalant « Tout à fait d'accord », 2 « Assez d'accord », 3 « Assez en désaccord » et 4 « Tout à fait en désaccord ».

5 Perception sur l'avenir des conseils

Allocation des pouvoirs

Tableau 40. Perception de l'allocation des pouvoirs

Pensez-vous que votre conseil d'établissement devrait avoir plus de pouvoirs, moins de pouvoirs ou les mêmes pouvoirs sur les aspects suivants? »	Pouvoirs actuels décrits dans la Loi sur l'instruction publique	Enseignant et professionnel	Soutien et garde	Parents
Fonctions et pouvoirs généraux				
L'évaluation du personnel de l'école	Aucun pouvoir	-0,07	0,13	0,54
Critères de sélection du personnel de l'école	Aucun pouvoir	-0,04	0,16	0,55
Critères de sélection de la direction de l'école	Est consulté	0,08	0,23	0,49
La politique d'encadrement des élèves	Approuve	0,02	0,17	0,3
Le projet éducatif	Adopte, réalise et évalue	-0,04	0,09	0,2
Modification ou révocation de l'acte d'établissement	Est consulté	0,08	0,14	0,32
Les règles de conduite et les mesures de sécurité	Approuve	0,06	0,22	0,29
L'information à la communauté de la qualité des services offerts par l'école	Informe et rend compte	0,14	0,19	0,17
Services éducatifs				
Choix des manuels scolaires et du matériel didactique	Est consulté	-0,31	0,08	0,28
Temps alloué à chaque matière	Approuve	-0,19	0,11	0,33
Normes et modalités d'évaluation des apprentissages	Est informé	-0,10	0,12	0,36
Orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes	Approuve	-0,08	0,17	0,34
Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre	Est informé	-0,09	0,06	0,28
Modalités d'application du régime pédagogique	Approuve	-0,07	0,14	0,29
Mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers	Approuve	-0,02	0,17	0,28
Programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école	Approuve	-0,14	0,02	0,16
Programmes d'études locaux	Est informé	0,06	0,14	0,33
Critères d'inscription des élèves	Est informé	0	0,07	0,26
Ressources matérielles et financières				
Utilisation des locaux	Approuve	-0,05	0,12	0,2
Budget annuel de l'école	Adopte	0,04	0,16	0,26
Besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux	Est consulté	0,13	0,21	0,33
Dons et contributions	Peut solliciter et recevoir	0,07	0,12	0,14
Total		-0,02	0,13	0,30

Échelle de pouvoir de -1 à +1, -1 égalant « Moins de pouvoirs », 0 égalant « Les mêmes pouvoirs » et 1 « Plus de pouvoirs ».

Droit de vote

Tableau 41. Droit de vote des personnes qui n'en disposent pas actuellement

Personnes répondantes qui ont mentionné que les personnes suivantes devaient avoir le droit de vote au conseil	Nombre de personnes répondantes	Pourcentage
Les élèves du 2 ^e cycle du secondaire	1745	57,5 %
Les représentants et représentantes de la communauté	1790	49,6 %
La direction de l'école	1793	33,6 %

Suggestions pour l'avenir

Tableau 42. Occurrence de mentions (1 296 mentions colligées au total)

Mentions	Tous (992 mentions)	Personnel (453 mentions)	Parents (539 mentions)
Élargir le pouvoir des membres à décider sur le budget, l'évaluation pédagogique et des enseignants, la discipline, etc.	130	41	89
Communiquer d'avance aux membres l'ordre du jour de la prochaine réunion et fournir la documentation nécessaire	118	39	79
Proposer une formation commune à tous les acteurs	103	56	47
Encourager les parents à s'impliquer activement dans la prise des décisions	92	31	61
Instaurer un climat de respect, d'entente mutuelle et de confiance entre les membres	45	20	25
Limiter les débats aux questions se rapportant au fonctionnement de l'école et liées aux compétences des membres	45	21	24
Former tous les nouveaux membres	41	17	24
Favoriser l'esprit d'équipe entre les membres	40	30	10
Encourager différents intervenants à participer au CE	37	16	21
Concentrer les activités du CE sur la réussite scolaire et la qualité du milieu scolaire	36	12	24
Prévoir une compensation monnayée aux membres du CE	36	26	10
Augmenter le nombre de parents participants	32	11	21
Établir un calendrier de réunions plus fréquentes	27	12	15
Accorder aux CE des ressources pour leur fonctionnement	26	10	16
Former la présidence à l'exercice de ses tâches	26	19	7
Redéfinir clairement les rôles de chaque membre	25	10	15

